Vu pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal en date du 29 06 1006 . Al 2





A. TAÏBI

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7 AVRIL 2016

PROCÈS-VERBAL

Membres:

Composant le Conseil

: 39

En exercice

: 39

L'an deux mille seize, le sept avril à vingt heures dix, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le trente et un mars deux mille seize, s'est réuni salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. François VIGNERON, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Affa GUERRAH, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Evelyne SEEGER, M. Madí BOINA BOINA, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR.

Étaient absents représentés :

Mme Najia AMZAL	a donné pouvoir à	M. François VIGNERON
M. Mathieu DEFREL	a donné pouvoir à	M. Olivier MATHIS
Mme Nabila AKKOUCHE	a donné pouvoir à	Mme Nicole RtQU
Mme Farida AOUDIA-AMMI	a donné pouvoir à	M. Azzédine TAÏBI
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	M. Nicolas STIENNE
M. Lamine SAÏDANE	a donné pouvoir à	M. Abdelfattah MESSOUSSI
Mme Favella HIMEUR	a donné pouvoir à	Mme Zahia NEDJAR
Mme Najewa HAMMANI	a donné pouvoir à	M. Philippe LE NAOUR
Mme Lidia AMZAL	a donné pouvoir à	Mme Khalida MOSTEFA
Mme Fatima DRIDER	a donné pouvoir à	M. Laurent TUR
Mme Marie-Claude GOUREAU	a donné pouvoir à	Mme Évelyne SEEGER
M. Madi BOINA BOINA	a donné pouvoir à partir de l'affaire n° 7 à	M. Julien MUGERIN

<u>Étaient absents</u> :

M. Michel LE THOMAS

M. Jean Claude DE SOUZA

M. Erol ERSAN

M. Khader ABDELLALI

Sont arrivés en cours de séance :

Mme Sylvie JEANNOT à l'affaire n' 2

Ont quitté définitivement la séance ;

M. Madi BOINA BOINA à l'affaire n° 7

Secrétaire de séance : Mme Khalida MOSTEFA SBAA

Monsieur le Maire précise que les questions orales seront traitées une fois l'ordre du jour de la séance épuisé.

Affaire n° 1 — Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAIBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 34 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DÉSIGNE Madame Khalida MOSTEFA SBAA, conseillère municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>Compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil au Maire</u>

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Le Conseil municipal prend connaissance des délégations de pouvoirs du Conseil au Maire.

Affaire n° 2 – Vote des taux 2016 de la fiscalité communale

Rapporteur: M. Olivier MATHIS

Avant de céder la parole à Olivier Mathis, Monsieur le Maire souhaite souligner et proposer la décision importante qui va être prise ce soir, celle de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale.

Un choix important qui n'est pas celui de la facilité, bien évidemment, mais celui de la responsabilité et du respect de nos engagements, ceux de la majorité municipale, de nos engagements concrets pris envers les Stanois. Car, à l'heure où de nombreuses collectivités ont fait le choix d'augmenter la fiscalité ou bien d'autres collectivités ont été contraintes de le faire puisqu'elles ont, elles aussi, comme nous, subies des baisses de dotation assez importantes, la majorité municipale a décidé de faire le choix inverse.

Il aurait été plus facile pour l'équilibre de notre budget de les augmenter, mais pour la majorité municipale c'est une question de justice, une question de dignité, mais aussi une question d'engagement envers les Stanois.

Car, comment demander des sacrifices supplémentaires aux habitants, pendant que des centaines de milliards d'euros échappent au budget de l'Etat. Monsieur le Maire évoque le scandale des « Panama Pepers », dont certains responsables politiques sont complètement impliqués dans ces affaires, y compris des Maires, il pense en particulier au Maire de Levallois-Perret. Comment voulez-vous, face à cette situation, demander aux habitants des villes des quartiers populaires de faire encore des sacrifices?

Comment peux-t-on demander des sacrifices aux habitants quand 44 milliards d'euros sont offerts en crédits d'impôts aux grandes entreprises et ce depuis de très nombreuses années ?

Comment demander aussi des sacrifices aux habitants quand 38 patrons du CAC 40 ont distribué 44 milliards d'euros à leurs actionnaires ces 6 derniers mois ? Rappelons que dans cette même période il y a eu près de 200 000 chômeurs de plus.

La question qui se pose aujourd'hui, est celle de la redistribution des richesses, car

contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, l'argent il y en a, à flot dans les paradis fiscaux, par milliards, mais surtout pas dans nos villes, nos quartiers populaires et surtout pas pour nos habitants.

Avec la majorité municipale, il est clair et hors de question de faire payer aux stanois un centime de plus et dans ce contexte il était tout à fait logique, naturel et juste de rechercher l'équilibre de notre budget en allant vers les banquiers en nous débarrassant de nos emprunts toxiques. C'est ce que nous avons fait. Contrairement aux propos erronés, pour ne pas dire mensongers de l'opposition municipale, notre ville a non seulement équilibré son budget cette année avec cet acte fort, mais a aussi diminué l'encours de sa dette. Il faut s'entendre sur le mot « dette » car la dette est composée de 2 choses, le remboursement des emprunts que nous avons diminué après une longue bataille sérieuse et responsable d'une part, et les emprunts d'investissement, d'autre part, importants pour construire ici à Stains des équipements publics utiles à tous les stanois.

Monsieur le Maire compare la dette au cholestérol, il y a le mauvais et le bon cholestérol, tout comme la dette. La « mauvaise » dette ce sont les inégalités, l'injustice fiscale imposée depuis de très nombreuses années, alors que l'on nous promet une réforme importante de la fiscalité. C'est ce qui met beaucoup de collectivités en difficulté. Tandis que la « bonne » dette, c'est l'investissement dans les services publics, l'investissement dans les équipements publics. Vous en avez la démonstration sur Stains, un peu partout sur le territoire de la commune. C'est un investissement pour l'avenir, pour nos habitants, pour les accompagner dans la réussite et ça c'est important en plus des mobilisations qu'il nous faut mener avec les habitants.

Monsieur le Maire remercie une nouvelle fois Olivier MATHIS, l'administration et les agents de la Ville pour leur travail sur la construction de ce budget et l'application des taux de fiscalité 2016.

Olivier MATHIS indique qu'avec la mise en place de la Métropole du Grand Paris, le Conseil municipal vote les taux de l'Etablissement Public Territorial (EPT) qui viennent s'ajouter aux taux de la Ville qui resteront inchangés. L'impôt collecté par l'Etablissement Public Territorial passe par la collectivité et repart vers l'Etablissement Public Territorial. Ces transferts de flux sont intégrés dans le fonds de compensation des charges territoriales.

Les taux communaux et les taux de l'Etablissement Public Territorial (EPT) pour 2015 étaient les suivants :

	Taux Ville 2015	Taux EPT 2015
Taxe d'habitation	16.95%	8.87%
Foncier bâtí	24.90%	Néant
Foncier non bâti	36.12%	1.42%

En 2016, ces taux ont été confondus en un seul pour chaque taxe.

Une hypothèse d'assiette théorique peut être construîte à partir du coefficient de revalorisation de la loi de finances 2015 et de l'estimation prévisionnelle de croissance physique des bases, c'est-à-dire le nombre de foyers fiscaux qui augmente dans notre ville.

Dans un contexte de crise économique et sociale aggravée, il est proposé de conserver en 2016 la même fiscalité qu'en 2015. Pour rappel, les taux de 2015 étaient également en stagnation. Il s'agit donc de la quatrième année consécutive de gel des taux de fiscalité locale pour la part communale. Toutefois, il convient de voter les taux d'imposition 2016 en additionnant les taux de la Ville et ceux de l'EPT, sachant qu'il a été conclu avec Plaine Commune le principe de neutralité selon les modalités de la loi NOTRe en reversant à l'Etablissement Public Territorial sa fiscalité par le biais du fonds de compensation des charges territoriales, soit 3 090 793 € pour 2016.

Il est proposé de voter pour 2016 les taux suivants : pour la taxe d'habitation, sur une base notifiée à hauteur de 39 358 000 \in , 25,82 % pour la Ville et l'EPT, soit un produit prévisionnel de 10 162 236 \in , pour le foncier bâti, sur une base notifiée à hauteur de 39 909 000 \in , 24,90 % pour la Ville et l'EPT, soit un produit prévisionnel de 9 937 341 \in , pour le foncier non bâti, sur une base notifiée à hauteur de 219 700 \in ,37, 54 % pour la Ville et l'Etablissement Public Territorial, soit un produit prévisionnel de 82 475 \in .

Julien MUGERIN affirme que l'opposition municipale assume tous ses propos, oraux et écrits. Il indique que le groupe Stains pour tous soutiendra la majorité municipale en votant favorablement cette délibération de ne pas au augmenter les impôts locaux. Lors de la campagne municipale, le groupe « Stains pour tous » avait également pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts locaux. Il faut toutefois noter qu'en additionnant les taux de la Ville et les taux de l'Etablissement Public Territorial, les taux fiscaux deviennent supérieurs aux taux des villes auxquelles la majorité municipale a l'habitude de se comparer. Il faut arrêter les comparaisons avec des personnes que l'on ne connaît pas et de se concentrer sur Stains et sur l'intérêt des Stanois. Selon Julien MUGERIN, « le reste, on s'en fout ».

Monsieur le Maire demande à Monsieur Julien MUGERIN de respecter les Stanois en s'adressant à l'équipe municipale avec un langage plus poli.

Olivier MATHIS précise que la comparaison sera possible quand les autres villes auront voté leurs taux d'imposition puisqu'elles sont nombreuses à augmenter leur fiscalité. En outre, le produit sera nécessairement différent puisque la base fiscale est différente.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 35 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olívier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbí LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOŢ M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE les taux de la fiscalité directe pour l'exercice 2016 comme suit :

	Bases notifiées 2016	Proposition Taux 2016
Taxe d'habitation	39 358 000	25.82 %
Foncier bâti	39 909 000	24.90 %
Foncier non bâti	219 700	37.54 %

Affaire n° 3 — Compte de gestion 2015

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable public. Ce document doit être remis à l'ordonnateur avant le 1^{er} juin de l'année suivant l'exécution du budget. Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement. Pour 2015, le résultat de clôture de la section investissement est de 655,06 € et celui de la section de fonctionnement est de 3 047 887,74 €.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 35 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olívier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON,

Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

ADOPTE le compte de gestion pour l'exercice 2015, présenté par Madame la Trésorière principale de Stains et constate sa concordance avec les résultats du Compte administratif pour le même exercice.

Affaire n° 4 — Compte administratif 2015

Rapporteur: M. Olivier MATHIS

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ». Il est, par ailleurs, rappelé les dispositions de l'article L.1612-12, alinéa 2 selon lesquelles « le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption ».

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'élire Monsieur MATHIS en qualité de président de séance. Il propose le vote à main levée.

Monsieur Olivier MATHIS est élu à l'unanimité, président de séance pour l'affaire n°4.

Olivier MATHIS rappelle que le compte administratif 2015 dégage un excédent global de clôture de 3,047 millions d'euros avant refinancement du déficit d'exécution de la section d'investissement et avant financement des reports. Déductions faites de ces financements, nous obtenons un solde positif de 3 161 949,64 euros de capacité supplémentaire d'investissement pour 2015. L'affectation du résultat avait été réalisée par anticipation au Budget primitif 2016, pour 655,06 euros au compte 1068 (investissement), et pour 3 047 232,68 euros au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté). En section de fonctionnement, le montant des recettes réalisées est plus important que celui des dépenses de fonctionnement, ce qui permet de dégager un résultat excédentaire de 3 047 887,74 euros au titre de l'exercice 2015. Cet excédent représente 4,38% des recettes réalisées en fonctionnement. Après retraitement des éléments cycliques et non récurrents, l'épargne brute de la ville se situe autour de 3.9 millions d'euros, en légère augmentation par rapport au Compte administratif 2014, où elle s'établissait à 3,7 millions. En section d'investissement, le niveau de réalisation du programme d'investissement est en augmentation par rapport à 2014, passant de 62% sur le chapitre 21 (immobilisations corporelles) à 76%. Au total donc le taux de réalisation augmente de 14% par rapport à 2014, malgré une programmation ambitieuse.

Au total, on note un maintien de la solvabilité de la ville, dont la situation financière, quoiqu'en progrès, requiert une vigilance particulière, compte tenu des baisses des dotations et financements des collectivités d'une part et de la faiblesse structurelle du potentiel fiscal de la commune d'autre part. Sur la section d'investissement, le réaménagement des emprunts structurés (emprunts toxiques) explique la forte progression de +87,57% des dépenses réelles d'investissement. La consommation effective des crédits des immobilisations et des travaux est de 76% par rapport aux crédits ouverts. En 2014, la consommation s'approchait de 62%. Il convient toutefois de souligner que l'exercice 2015 a été marqué entre autres par la poursuite des travaux du groupe scolaire Victor Hugo/Emile Zola, le commencement des travaux du gymnase Léo Lagrange, la fin de la première tranche des travaux de la halle du marché du centre et les travaux de mise en accessibilité handicap.

Les dépenses relatives aux financements des ZAC ont également sensiblement augmenté, puisque la collectivité a souhaité lisser son rythme de remboursement de sa dette. La ville a

clôturé la ZAC de la Cerisaie au 31 décembre 2015. Des recettes en progression, grâce au réaménagement de l'emprunt structuré et l'avance du FCTVA 2015, qui permettent de surcompenser la faiblesse relative du recouvrement des subventions. Le niveau des recettes de 2015 passe de 15 074 446 euros à 27 428 992 euros soit une augmentation de près de 12 354 546 euros (+ 82%) qui s'explique pour l'essentiel par deux éléments déterminants ;

- Le recouvrement de l'avance du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) 2015 en fin d'exercice.
- Le réaménagement des emprunts structurés et le recours à un nouvel emprunt de 7 400 000 euros.

Sur la section de fonctionnement, la progression des dépenses établit à +5,75% en 2015 est donc un exercice très contraint. Les principaux postes de contribution à la hausse des dépenses de fonctionnement sont les suivants ;

- Les dépenses de personnel augmentent de 7,95% par rapport à 2014 et représente la hausse des dépenses de fonctionnement. Cette hausse est due à la mise en place des rythmes scolaires en septembre 2014 et son année pleine pour 2015.
- Les charges à caractère général sont en légère augmentation de +1.91%.

Une hausse de nos recettes de fonctionnement due essentiellement à la hausse de la péréquation, des droits de mutations et des bases de la taxe d'habitation. Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de +5,76% de croissance par rapport à 2014. Il convient néanmoins d'indiquer que les recettes récurrentes augmentent de +6,17%. L'essentiel de la hausse provient du dynamisme des bases fiscales ; il y a plus de foyers fiscaux qui paient l'impôt à Stains avec l'arrivée de nouveaux habitants et la poursuite de la montée en charge du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF), du Fond de péréquation Intercommunale (FPIC) et de la hausse des droits de mutations.

Sur la fiscalité, si les autres contributions sont négligeables et se compensent, il faut toutefois souligner la montée en charge du Fonds de péréquation intercommunal et communal pour 257 236 €, du Fonds de Solidarité de la région Île-de-France pour 471 076 € et une hausse du produit fiscal de 695 592 € due à l'évolution physique des bases suite à la livraison d'immeubles. L'évolution du produit fiscal est due au dynamisme des bases et du coefficient de majoration des bases voté par la loi de Finances 2015.

Les dotations de l'État entre 2014 et 2015 ont sensiblement augmenté (2 %), les dépenses à caractère général ont augmenté de 1,91 % et les dépenses de personnel ont augmenté de 7,95 %. Il faut cependant relever que la seule bonne tenue de la dotation de sotidarité urbaine (DSU) a permis d'atténuer la baisse de pratiquement toutes les autres dotations, hormis les compensations de taxe d'habitation, qui représentent une part modeste des dotations et compensations. Encore faut-il rappeler que l'attribution de cette dotation spécifique correspond à la prise en charge de la situation sociale d'une grande partie de la population de Stains en matière de précarité ou de revenus, dont on observe une régulière dégradation. La DSU n'est pas un cadeau de l'État, mais vraiment ce qu'il doit à la Ville au regard du faible niveau de vie moyen de la population.

L'encours de dette s'élève à 66,6 M€. Pour rappel, le stock de dettes sur 2015 était de 66 732 414 €. En fin d'année 2015, la Ville a signé un protocole d'accord avec la SFIL pour le réaménagement de ses emprunts structurés. Elle a pu bénéficier de l'aide du fonds de soutien et réaliser une économie cumulée sur ces frais financiers de près de 6 M€. Cet effet sera caractérisé dès 2016 avec une baisse des charges financières de 905 000 €. Le taux d'intérêt moyen observé sur l'ensemble de l'encours a été de 2,86 %, ce qui est un taux relativement bon au regard des taux du marché, mais qui s'explique par l'effet du réaménagement de l'emprunt toxique indexé sur le franc suisse. Cet emprunt a été fait sur un taux de 3,25%.

La durée résiduelle moyenne de l'encours est de 15 ans, tiré par un encours de dette essentiellement contractée sur les périodes récentes, pour financer l'effort d'équipement important consenti par la Ville ces dernières années. L'ensemble de ces éléments traduit, malgré une réalisation très correcte, une situation financière qui demeure fragile, et ce d'autant que la commune est largement tributaire de ressources de financement externe, en particulier des dotations d'État et des dotations de péréquation, qui sont amenées à diminuer avec la contribution des collectivités territoriales pour le redressement des finances publiques.

Julien MUGERIN souhaite avoir certaines précisions notamment concernant le montant des amendes (contraventions) que perçoit la Ville. Il a par ailleurs constaté une augmentation des droits de mutation, il demande une analyse de cette évolution, les droits de mutation étant la somme à payer en cas de transaction immobilière. Selon lui, il y a eu plus de transaction immobilière, donc pourquoi une telle augmentation? Par ailleurs, des frais d'étude ont été inscrits pour le bâtiment Maurice Thorez, qui a servi très longtemps comme collège à la commune, il n'est pas sans savoir que la majorité municipale a des projets sur ce bâtiment, cependant il souhaite connaître les conclusions de l'étude, si elles sont disponibles. Enfin, Julien MUGERIN a une dernière question sur les Temps d'Activités Périscolaires qui rejoint la question orale qui sera posée en fin de séance.

Olivier MATHIS indique que les amendes rapportent 75 000 € à l'Etablissement Public Territorial pour l'année 2015, dans le cadre du transfert de compétences, les amendes sont payées à Plaine Commune et la Ville les récupère sur des études ou aménagements. En 2016, la ville a demandé à Plaine Commune de lancer une étude sur le stationnement urbain, notamment au centre-ville où le stationnement est difficile. Les 75 000 € perçus grâce aux amendes ont servi à financer cette étude dont les résultats seront disponibles en mai 2016, avec des solutions concrètes. S'agissant des droits de mutation, ils ont augmenté parce que le nombre de personnes ayant muté a augmenté, ce qui explique les recettes supplémentaires. Sur les frais d'étude du collège Maurice Thorez, il est actuellement occupé par le groupe scolaire Victor Hugo/Emile Zola. En septembre 2016, le groupe scolaire intégrera les locaux neufs. Le projet de la municipalité est d'installer des services municipaux et de créer un pôle Economie Sociale et Solidaire. L'étude porte sur la faisabilité de l'installation de ces services et de ces activités, mais tout n'est encore qu'au stade de projet.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 26 voix pour (M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat) et 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madí BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2015, de l'exercice 2015, lequel peut se résumer selon le tableau ci-annexé.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs du compte administratif 2015 tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

Monsieur le Maîre reprend la présidence du Conseil municipal. En l'absence de M. Mathieu DEFREL, Monsieur le Maîre propose de présenter l'affaire n°5.

<u>Affaire 5 — Répartition des subventions pour les classes de découverte et les projets</u> <u>éducatifs des écoles primaires et des collèges de Stains pour l'année 2015-2016</u> Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Les projets de classe de découverte des écoles et collèges de Stains sont nombreux. Pour les soutenir, il est proposé d'attribuer 14 540 € à répartir entre les projets, selon le tableau présenté dans le rapport. Avec une priorité importante fixée depuis le début du mandat, qui est l'utilisation du centre de vacances, un magnifique patrimoine situé à Villiers-sur-Loir, ce complexe est de plus en plus utilisé par les écoles stanoises. C'est d'ailleurs une très bonne nouvelle. Les subventions permettent aux écoliers et collégiens de partir en classes de découverte qui sont des moments éducatifs et pédagogiques extrêmement importants pour leur développement. Monsieur le Maire rend hommage au travail des enseignants et des équipes de direction des écoles qui favorisent ces possibilités de séjours. À noter que, pour nombre d'enfants stanois, le droit aux vacances est pratiquement inexistant. Ces séjours de découverte sont pour certains la seule possibilité de partir en vacances, dans un cadre scolaire.

Julien MUGERIN indique que les élus du groupe « Stains pour tous » voteront favorablement la délibération car ils sont conscients de l'importance de ces séjours pour les jeunes Stanois, sortir du béton étant une priorité pour ouvrir l'esprit des jeunes. Ayant profité deux fois de classes de découverte, Julien MUGERIN indique qu'il en garde des souvenirs marqués à vie. Toutefois, Monsieur Mugerin s'interroge sur cette délibération, selon lui les sommes paraissant dérisoires au regard de l'enjeu aussi important. Il serait pertinent d'augmenter la somme des subventions. À noter que la Ville finance la Bourse du travail à hauteur de 30 000 €, ce qui est loin d'être le montant alloué aux classes de découverte. Il semble pourtant prioritaire de faire partir les enfants en classe de découverte.

Monsieur le Maire répond que les sommes ne sont pas dérisoires et rappelle que plus de 50 % du budget communal est affecté aux domaines de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse, de la culture et des sports. Les projets présentés par les écoles ne demandent pas un financement complet, mais un cofinancement puisque les écoles obtiennent d'autres financements (vente de goûters, kermesses, etc.), ainsi qu'une participation des familles, toujours la plus minime possible. L'aide de la Ville sur ces voyages complète le soutien massif qu'elle apporte déjà dans le domaine général de l'éducation puisque l'une des trois grandes priorités de la majorité municipale est la réussite éducative des Stanois. Cet engagement se traduit par le financement des classes de découverte, des centres de vacances et de loisirs, des Temps d'Activités Périscolaires, des activités culturelles et sportives, des activités sociales menées par les centres sociaux de quartier, l'accompagnement de la vie associative, etc.

Monsieur le Maire ne relève pas le parallèle fait une fois de plus avec la Bourse du travail et l'attaque récurrente que l'opposition municipale adresse au monde du travail et aux travailleurs. Il faut savoir que les écoles sont très satisfaites de l'accompagnement de la municipalité, ce qui malheureusement n'est plus le cas des écoles situées dans des villes menées par des élus de droite qui ont supprimé toutes les aides consacrées à l'accompagnement des enfants et des jeunes dans le cadre des séjours de découverte.

Philippe LE NAOUR n'est pas certain que les écoles consomment l'intégralité de l'enveloppe qui est consacrée aux séjours. Au fit des années, les sorties de plusieurs jours sont de plus en plus difficiles à mettre en œuvre, de fait, les écoles n'utilisent pas l'enveloppe mise à leur disposition. Il n'y a donc pas lieu de contester ou de critiquer les sommes allouées sur ce poste. Il ne s'agit pas d'un problème d'enveloppe financière.

Monsieur le Maîre abonde dans ce sens, les dossiers sont complexes à élaborer, car ils demandent du temps de travail avec les élèves. En outre, certains parents refusent de laisser leurs enfants partir dans des séjours collectifs. Un travail est en cours à ce sujet pour relancer ces initiatives. Le rapport présenté fait toutefois état de projets très intéressants menés par différentes écoles. À noter qu'une commission, qui rassemble notamment les directeurs d'école, valide les projets et les subventions qui leur sont allouées.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle

DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE le versement aux établissements scolaires des subventions pour les séjours de découverte et les actions éducatives 2015-2016 dont le montant total de 14 540 € se répartit comme suit :

Écoles	Lieu	nombre de classes	nombres d'élèves	nombre de jours	nombre de journée s enfant	subvention 10 € /jour/élève	subvention transport 30 E/élève	Subvention accordée
G.APOLLLINAIRE. E	VILLIERS SUR LOIR	1	18	5	90	5		Pension complète
J.ROSTAND.E	VILLIERS SUR LOIR	1	23	5	115			prise en charge
V.HUGO E	Beaulieu	1	22	12	264		660 €	660 €
E.ZOLA.E	(TOTAL)	1	22	12	264		660 €	660 €
E.TRIOLET.E	VILLIERS SUR Loir	1	12	4	48			Pension complète prise en charge
	PORBAIL	1	22	5	110	1 100 €	660 €	1 760 €
Jean MOULIN.E	VILLIERS SUR LOIR	2	50	4	200			Pension complète prise en Charge
	Puy đu Fou	2	51	3	153	1530€	1 530 €	3 060 €
R.ROLLAND.E	GUERLEDAN	3	54	5	270	2 700 €	1 620 €	4 320 €
WRENCH S.	FUTUROSCOPE	1	24	2	48	480 €	720 €	_1 200 €
V.RENELLE .E	VILLIERS SUR LOIR	1	19	4	76			Pension complète prise en charge
J.JAURES.E	Jablines (séjour de 6 jours)	1	12	6	72	720 €	360 €	1 080 €
J.CURIE M	VILLIERS SUR LOIR	1	25	4	100			Pension complète prise en charge
J.JAURES M	CHEVILLON	2	30	3	90	900 €	900 €	1 800 €

Total	19	384	74	1900	7 430 €	7 110 €	14 540 €
			1				

APPROUVE le versement aux établissements scolaires des subventions pour les actions éducatives dont le montant total de $7\,000\,\mathrm{C}$ se répartit comme suit :

Écoles	Titre du Projet	Descriptif du projet	Nombre élèves	Aides accordées
J.CURIE	La Musique, un autre langage	Découverte des instruments à travers le monde. Découverte de l'orchestre symphonique Divertimento. Réalisation d'un livre mémoire.	12	145 € à la charge du TPE+ 100 €
J.JAURES	Projet « Courts métrages »	Dans le cadre du Projet d'école et des activités TAP réalisation de courts métrages. (achat d'un caméscope)	270 élèves +178 TAP	460,00 €
J.JAURES	La musique fait son cirque (refus E.N classe PAC)	Avec l'aide d'un musicien et d'un artiste, les élèves découvrent le monde du cirque, avec une représentation	25	1 120,00 €
V.HUGO	Jardin pédagogique	Permettre aux élèves de voir l'évolution des plantes, les légumes, etc.	40	500,00 €
A.FRANCE	Arts du cirque 1	Les enfants vont découvrir et pouvoir pratiquer des activités liées au cirque (Studio théâtre). Cela leur permettra de développer leurs capacités physiques, relationnelles et	46	800,00 €
A.FRANCE	Création d'un conte 2	Création d'un conte, afin de réaliser un album illustré par les élèves. Mise en scène de ce conte (voir une salle pour une représentation)	62	300,00 €
RLANGEVIN	Projet jardin	Faire découvrir le monde du vivant aux élèves, ainsi que l'aspect de la protection de l'environnement à travers l'interaction des insectes et du jardin.	22	220,00€
G.APOLLINAIRE - J.ROSTAND	Projet inter génération et devoir de mémoire	Activités orales (lectures, chants, poésies), activités écrites (lettres, poèmes, questionnaires)	41	450,00 €

WRENELLE	Cité des Marmots (jeudi 12 mai horaires non communiqués)	Projets dans le cadre de Villes du Monde	27	oui
E.TRIOLET	Pigeons voyageurs	Les élèves vont correspondre par l'intermédiaire de pigeons voyageurs avec une classe d'Aulnay-sous-Bois	12	200,00 €
EJRIÖLET	Journal de classe	L'accès à l'écrit pour les classes ULIS est difficile. Les apprentissages scolaires sont plus fudiques sous forme informatique.	12	Travail avec le service Système d'information
R.ROLLAND	Art du cirque avec le Studio Théâtre	Pratique physique de diverses disciplines circassiennes. Approche culturelle, la connaissance de l'univers et de l'histoire du cirque.	19	750,00 €
Total éc	oles élémentaires		310	4 900,00 €

Écoles	Titre du Projet	Descriptif du projet	Effectifs	Aides accordées
G.MOQUET M	Journée Boulogne- sur-Mer	Visite de l'aquarium de Boulogne-sur-Mer. Découverte du bord de mer, découverte de la faune et de la flore. Visite du port de pêche.		1 car ĵournée + 100 euros
P.LANGEVIN M	Projet bibliothèque	Achat d'albums		700 €
J.JAURES M	Carnaval	Défilé des enfants déguisés sur le thème du sport dans les rues du quartier.		350 € + voiture sono
P.V.C M	Marionnettes et Théâtre	À partir d'ouvrages étudiés en classe, jouer des saynètes pour présenter un spectacle. Amener les enfants à rencontrer des professionnels dans un vrai théâtre.	50	650 € +1 car en journée

TOTAL Écoles Maternel	les			2 100 €
V.RENELLE M	Poursuite du projet jardinage	Observation et description de la nature, associer à la désignation des plantes, aborder les grandes fonctions du vivant, acquérir un vocabulaire spécifique.	150	300,00€

APPROUVE le versement aux établissements secondaires des subventions pour les actions éducatives 2015-2016 dont le montant total de 3 512 € se répartit comme suit :

Coltège	Nombre d'élèves	Subvention
Jaliot Curie	606	1 212 €
Barbara	465	930 €
Pablo Neruda	685	1 370 €
TOTAL	1 756	3 512 €

DIT que les dépenses en résultant sont prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours.

<u>Affaire n°6 — Cession de parcelles communales à la Société Nouvelle de Travaux publics et particuliers (SNTPP) — 33 rue du moutier à Stains (93 240)</u>

Rapporteur: M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que la SNTPP (Société Nouvelle de Travaux Publics et Particuliers) est une société coopérative de production. Son activité se répartit entre la voirie, l'assainissement et le pavage. Elle ne travaille qu'en Île-de-France et notamment pour la ville et l'Établissement Public Territorial Plaine Commune. Pour l'exécution de ses marchés de travaux, elle occupe un terrain qui appartient pour partie à la Ville et pour partie au SIVOM, et elle souhaite acquérir ces parcelles, projet que la majorité municipale juge intéressant puisqu'elle n'a pas l'usage de ce foncier et que cela représente une rentrée d'argent pour la Ville. Le terrain est situé entre la cuisine centrale et les terrains des jardins familiaux. France Domaine a estimé la valeur du foncier sur une base de 60 €/m² par analogie à la valeur du foncier des jardins familiaux environnants, sans considérer que la SNTPP allait y développer une activité économique. La SNTPP a toutefois accepté le principe d'une acquisition à un montant de 150 €/m² supérieur à celui estimé par France Domaine. La commune de Stains céderait ainsi 667 m² pour un montant de 100 050 € et le SIVOM de Stains-Pierrefitte céderait 2,735 m² pour un montant de 410 250 €.

Monsieur le Maire se réjouit de cette importante recette supplémentaire.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 35 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TÜR)

APPROUVE la cession des parcelles communales pour un montant de 100 050 € à la Société

Nouvelle de Travaux Publics et Particuliers (SNTPP) correspondant à :

- la parcelle cadastrée section E n° 309 b pour 6 m².
- la parcelle cadastrée section E n°313 b pour 661 m²,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision et à signer tout acte authentique de vente.

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et sur le territoire de la commune et mention en sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

Affaire n° 7 – Avis sur le Plan Local de Déplacements

Rapporteur : M. François VIGNERON

François VIGNERON indique que le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) a été approuvé en juin 2014 par le Conseil Régional d'Île-de-France. Ce plan vise à atteindre un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie d'autre part. le tout sous la contrainte des capacités de financement. Le PDUIF a identifié 9 défis à relever qui sont déclinés en 34 actions opérationnelles. Le plan d'action porte sur la période 2010-2020. La notion de « Plan Local de Déplacements » (PLD) apparaît dans l'article 102 de la loi SRU. lequel prévoit l'étude de plans locaux de déplacements sur différents types de territoires. Un PLD doit s'inscrire dans les orientations du PDU, il définit les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement dans le périmètre concerné, avec l'objectif de réduire le trafic automobile. Le projet de PLD (intégrant les actions du Plan marche) de Plaine Commune a été arrêté par le conseil communautaire du 15 décembre 2015 et a été envoyé aux personnes publiques associées pour avis (l'État, la Région, le STIF, le Conseil départemental et les neuf communes qui constituent l'Etablissement Public Territorial). La Ville doit transmettre à l'Etablissement Public Territorial son avis sur le projet de PLD avant le 14 avril 2016. L'ensemble des avis sera intégré au dossier d'enquête publique. Une fois les éventuelles modifications intégrées au PLD, celui-ci sera de nouveau soumis au Conseil communautaire, pour approbation définitive.

François VIGNERON conseille la lecture du rapport, richement illustré, qui détaille les actions de Plaine Commune et permet d'améliorer la connaissance du territoire, aussi bien de Stains que de Plaine Commune. Les axes du programme d'action sont les suivants : favoriser les déplacements à pied et à vélo, rendre les transports collectifs plus attractifs, maîtriser la circulation automobile et le stationnement, rationaliser l'organisation du transport de marchandises et susciter les changements de pratiques de mobilité.

Larbí LEBIB rappelle que l'adoption du Plan Local de Déplacements date de 2008, bien avant l'adoption du PDUIF en 2014. En tant que conseiller territorial délégué à la mobilité, il n'a jamais manqué de rappeler que Stains est une zone sinistrée en termes de transports et de déplacements, avec le manque de métro, de tramway et de pistes cyclables, parfois des trottoirs impraticables et des chaussées en mauvais état, le nombre insuffisant de places de stationnement et la fréquence insuffisante des passages de bus, etc. En revanche, Stains est fréquemment survolée par des avions et traversée par d'énormes camions qui encombrent et polluent. Certes, la situation évolue, plusieurs réalisations sont en cours, mais il convient de rester vigilant afin que Stains ne fasse pas partie des villes oubliées.

François VIGNERON insiste sur l'intérêt de lire le rapport qui permet de resituer Stains dans un contexte plus général pour travailler.

Monsieur le Maire souligne que l'action répétée des conseillers territoriaux de la majorité porte ses fruits puisque la situation évolue. Il est important de faire preuve d'exigence vis-à-vis de l'entité territoriale afin que la Ville ne soit pas oubliée en matière de transports et sur le sujet de la mobilité. Il constate des résultats intéressants et une écoute de plus en plus attentive de

la part du territoire, cela conforte et encourage les élus de la majorité à aller encore plus loin pour exiger qu'un certain nombre de questions et de sujets importants soient mis en place sur la commune de Stains. Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers territoriaux de la majorité qui travaillent en ce sens.

François VIGNERON ajoute qu'une étude a été lancée sur le boulevard Stalingrad, l'A302, sur les lignes 12 et 13 du métro. Cette enquête a pris du retard, liée au PNRU, mais elle a gagné en volume financier, il est possible d'espérer, pour Stains, des conclusions intéressantes avec la mise en œuvre d'un transport lourd sur le territoire.

Julien MUGERIN estime que la majorité municipale fait preuve de mollesse quand elle exige de Plaine Commune un rééquilibrage et une attention sur la question des transports. En dépit de quelques travaux actuellement en cours, il semble que Plaine Commune oublie Stains, notamment en comparaison des actions menées à Aubervilliers. Saint-Denis ou à La Courneuve. des villes plus importantes qui bénéficient de voies en meilleur état. Il invite les conseillers à venir voir la rue Francis Auffray qui, selon lui, est une calamité. Le plan local de déplacements (PLD) est assez bien écrit et il a conscience des difficultés et des richesses de la Ville, mais il reste assez limité, notamment pour l'amélioration de la voirie à Stains, alors que nous avons un vice-président siégeant à Plaine Commune. Julien MUGERIN répète que le PLD est. assez bien rédigé, il tient compte des richesses du territoire et des pistes d'amélioration, avec le développement du vélo, des projets de pistes cyclables, des bus et du métro. Il est pertinent de mener une étude sur le prolongement du métro jusqu'à Stains. Toutefois, une fois que l'étude aura rendu ses conclusions, il faudra être clair envers les Stanois sur ce qu'il est possible d'espérer, afin de ne pas provoquer davantage de déception. Certains Stanois entendent parler d'une ligne de métro dans la ville depuis les années 1960 - 1970, voire depuis la fin de la guerre. Les habitants ont besoin de connaître la réalité, si le projet est possible, il faut le mettre en œuvre, sinon il faut le dire franchement et envisager d'autres solutions plus plausibles, comme une ligne de bus en site propre par exemple. Par ailleurs, Stains est éligible à l'installation d'une station Autolib, moyennant une dépense de 60 000 €, ce qui n'est pas une somme négligeable. Néanmoins, en matière de déplacements propres et d'autopartage, il s'agit d'une véritable opportunité qu'il conviendrait d'étudier.

Francis MORIN intervient en tant que conseiller communautaire. Le sentiment d'inégalité de traitement au sein de l'agglomération sur la question de la voirie est unanimement partagé. Mais l'inégalité n'est pas avérée pour ce qui relève des subventions et les financements de Plaine Commune. Ainsi que Michel BEAUMALE, ancien maire de Stains, ne cessait de le répéter, si la Ville était restée en dehors de l'agglomération, elle aurait perçu moins d'investissements sur la voirie. Trois grands quartiers ont été rénovés, à savoir le Moulin Neuf, la Cité Jardins et le clos-Saint-Lazare, des zones d'activités et il n'était pas envisageable de mener ces rénovations sans refaire la voirie. Ce faisant, la voirie n'est pas dégradée sur tout le territoire stanois : elle l'est dans les quartiers qui ne sont pas entrés dans le programme de renouvellement urbain. La mécanique budgétaire a d'ailleurs fait prendre du retard sur ces quartiers. La municipalité, depuis la nouvelle mandature s'emploie activement à rétablir l'égalité de traitement entre les quartiers, mais cela renvoie au problème du budget global de la Ville. Stains est au nombre des collectivités qui disposent de peu de marges budgétaires et qui ne peuvent pas dégager assez de fonds propres pour prendre en charge directement les travaux de voirie. Il convient donc d'attendre davantage de solidarité au sens large. Stains est doublement défayorisée puisque certains quartiers sont défavorisés, ce qui obère les investissements sur les quartiers de Stains qui sont un peu moins défavorisés. Le problème de la voirie à Stains ne relève pas d'un manque d'énergie de la part de l'équipe municipale, mais véritablement d'une mécanique budgétaire complexe. Les conseillers communautaires qui sont des élus stanois ne cessent de demander des aides pour améliorer la situation de la Ville.

François VIGNERON rappelle que Stains a souhaité dès le départ intégrer la communauté d'agglomération. Certes la ville a pris un peu de retard, ce qui a peut-être engendré des troubles. Cependant, lorsqu'il est question de Nord et Sud, ce ne sont pas simplement les villes d'Aubervilliers, Saint-Denis et La Courneuve, c'est surtout la ville d'Epinay-sur-Seine qui a pesé énormément dans la construction de Plaine Commune et puis dernièrement la ville de Saint-

Ouen. Il semble que les villes du sud de Plaine Commune ont plus de chance que celles du nord parce qu'elles sont plus proches de Paris, 16 000 Parisiens travaillent tous les jours dans le sud de Plaine Commune. Par ailleurs, les trois villes du nord de Plaine Commune (Stains, Villetaneuse et Pierrefitte-sur-Seine), sont celles qui comptent le plus d'espaces pavillonnaires, ce qui suppose automatiquement davantage de déplacements et de transports.

Olivier MATHIS indique qu'il travaille souvent avec les unités territoriales des villes de Stains, Villetaneuse et Pierrefitte-sur-Seine et il estime que la difficulté entre les terrioires du nord et du sud est bien prise en considération. Plaine Commune a engagé des études et une remise à plat du fonctionnement de l'unité territoriale de l'urbanisme, qui traite des permis de construire et des infractions à la législation existante sur les constructions illégales, afin d'aboutir à une organisation de terrain, avec des agents/cadres plus près des réalités, pour arriver à mieux cerner les problématiques. Les services techniques connaissent également une réorganisation afin de mieux répondre aux préoccupations. Pour l'instant, il ignore le résultat de cette étude cependant, il constate une prise en compte des réalités et des demandes de la commune.

Monsieur le Maire îndique que, grâce à la ténacité et à l'engagement des élus stanois, le rapport intègre que Stains doit être dotée d'un transport collectif lourd, qu'il s'agisse du prolongement d'une ligne de métro ou le tramway. Deux gares TEN seront livrées en 2017 sur le territoire stanois. Monsieur le Maire rend hommage aux deux maires précédents (Louis Pierna et Michel Beaumale) qui ont menés une mobilisation forte pendant plus de 40 ans, avec les élus, les majorités qui se sont succédées, avec les habitants, afin d'obtenir des transports lourds à Stains. Cette mobilisation a été faite dans la transparence et avec vérité, jamais dans le mensonge, malheureusement, les gouvernements qui se sont succédés, notamment de droite, n'ont pas tenu leurs promesses sur ces questions. La majorité municipale continuera de mener bataille pour obtenir un transport lourd à Stains.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 35 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DONNE un avis favorable au projet de Plan local de Déplacements de Plaine Commune.

<u>Affaire n° 8 - Vœu du Conseil municipal « EuropaCity : non à la démesure » !</u> Rapporteur : M. Azzédine TAIBI

Monsieur le Maire donne lecture du vœu.

Le 15 mars 2016, un débat public sur le projet EuropaCity s'est ouvert officiellement. Il aura pour objet de donner la parole aux élus et aux riverains sur ce projet pharaonique situé dans le triangle de Gonesse, entre les aéroports du Bourget et celui de Roissy Charles-de-Gaulle.

Ce projet propose la construction sur 800 000 m² d'un espace de consommation à outrance et de loisirs inédit jusqu'à aujourd'hui en Europe. Le groupe Auchan, allié avec l'opérateur d'immobilier commercial chinois Dalian Wanda, désire sortir de terre d'ici 10 ans un vaste espace de commerces et de loisirs qui se veut être la future destination de loisirs du Grand Paris pour un investissement à hauteur de 3,1 Md€. On verrait donc arriver des enseignes de commerces par centaines sur une surface de près de 230 000 m², accompagnées d'un ensemble de divertissements en tous genres comme une piste de ski, un cirque ou encore un centre aquatique.

Le coût réel de ce projet tout en démesure serait surtout et avant tout le bétonnage de 300

hectares de terres agricoles, reconnues comme les meilleures d'Île-de-France avec la maigre compensation d'une ferme urbaine d'à peine 7 hectares! Et l'avènement d'un énième centre commercial dans une zone qui est déjà saturée, à quelques kilomètres de l'endroit où un accord international, proclamé historique, sur le climat a été signé il y a quelques semaines à peine. En plus d'un projet catastrophique sur le plan écologique, il ne l'est pas moins sur le plan humain, sur le plan social. Encore une fois, notre territoire et ses habitants sont méprisés. Nous sommes face à la volonté d'implanter une surface commerciale d'enseignes qui ne sont pas destinées aux riverains et aux habitants de nos villes et quartiers populaires, mais aux futurs touristes éventuels de la capitale. Les investisseurs tentent de se dédouaner derrière la promesse de création de 11 800 emplois. Mais c'est là aussi que le bât blesse. D'une part, ces emplois ne sont pas toujours en adéquation avec les populations mitoyennes. Rappelons par exemple que seuls 18 % des emplois à Roissy sont pourvus par des Val-d'Oisiens pourtant voisins de l'aéroport.

D'autre part, de récentes études démontrent que dans ces centres commerciaux, pour 3 emplois créés, 4 sont détruits à proximité. Entourés de temples de la consommation déjà en perte de vitesse (je rappelle que Paris Nord 1 et Paris Nord 2 ne sont pas très loin), nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'un mauvais calcul qui pourrait être dévastateur pour l'ensemble du territoire.

Alors que les élus locaux développent des politiques publiques pour soutenir le commerce de proximité, et c'est le cas ici à Stains avec le recrutement d'un développeur commercial, les travaux de rénovation de notre marchés ou encore la livraison de nouveaux commerces comme par exemple au Clos Saint-Lazare (j'ai par ailleurs eu l'occasion d'aller visiter ces commerces), des projets tels que EuropaCity signifieraient une fois de plus la mort du commerce de proximité auquel la majorité municipale est fortement attachée.

À l'inverse d'un projet comme EuropaCity, nous désirons que soient réfléchis en concertation des projets de développement économique et écologique durable en lien avec les populations des bassins concernés. Nous sommes fermement opposés à la destruction des 300 hectares de terres agricoles, poumons verts dans des espaces denses et pollués. Ces terres agricoles pourraient être orientées vers des cultures légumières biologiques permettant de fournir en circuit court des restaurants scolaires qui, comme c'est le cas de Stains, où l'on offre aux enfants 20 % d'aliments bio. Nous refusons la fuite en avant proposée par des grands groupes internationaux qui ne considèrent pas l'environnement dans lequel ils souhaitent prospérer.

À l'inverse, nous souhaitons développer les circuits courts de distribution, les projets faisant appel à l'économie sociale et solidaire, respectueux des personnes et de l'environnement. L'heure n'est plus aux projets de taille surdimensionnée, mais bien d'un retour à la proximité. Nous souhaitons dans un même mouvement développer les offres de formation pour nos habitants en lien avec les emplois créés.

Enfin, aux temples du divertissement, nous souhaitons opposer des offres culturelles de qualité ouvertes à toutes et à tous, comme nous le faisons déjà dans notre commune, à partir de nos équipements culturels. L'accès aux pratiques culturelles comme à la diffusion est un combat quotidien qui passe par des politiques publiques culturelles de terrain, et en prises constantes avec les habitants du territoire.

EuropaCity sera un outil de plus dans le creusement des inégalités, avec un lot d'emplois précaires et de propositions inadaptées au territoire, dans un bassin qui en souffre déjà fortement. Un projet qui, comme celui du central Parc sur notre parc départemental, démontre une vision de l'aménagement du Grand Paris et un modèle de développement non durable, qui relègue encore plus et toujours plus loin et exclu évidemment l'accès au logement, à l'emploi et aux loisirs des catégories populaires, là où au contraire il faudrait faire appliquer la solidarité à l'échelle régionale entre les territoires.

Nous affirmons notre opposition à ce projet, notre soutien aux élus de « Paris, Terre d'envol » qui se sont déjà positionnés contre. Nous sommes prêts à nous mettre autour d'une table pour proposer des solutions alternatives de développement durable pour notre territoire.

Francis MORIN rappelle que le projet EuropaCity est ancien, il se souvient d'une réunion organisée il y a 4 ou 5 ans où il était expliqué que, lors des vols de transit, les touristes étrangers pourraient venir y faire du ski, ce qui témoigne d'un dramatique mode de consommation. Il soutient complètement ce vœu, et déplore qu'à l'époque, les élus de l'Etablissement Public Plaine de France ne se soient pas opposés au projet. La situation a changé quand un projet similaire, celui d'Aéroville, qui est tout près du terrain de Tremblay-en-France, a connu des difficultés financières. Beaucoup l'appellent « Aérovide », tant il est difficile de rentabiliser cette infrastructure, au même titre que le Millénaire à Aubervilliers. Il existe malheureusement un surcroît de surfaces commerciales sur le territoire et il apparaît qu'il a atteint son taux maximum de développement. Il existe trop de surfaces commerciales et cela constitue un danger pour leur rentabilité. Il n'est pas étonnant que le maire de Tremblay-en-France, le Conseil général à l'époque, dans le précédant mandat, aient finalement pris position contre EuropaCity. Il convient de faire preuve de vigilance face à la nature de ces grands projets d'aménagement, notamment avec la mise en place du Grand Paris, et d'utiliser toutes les tribunes disponibles pour examiner, bien en amont, le projet d'EuropaCity. À noter que les quelques écologiques du Val d'Oise et les agriculteurs de la FNSEA questionnent de concert la validité de ce projet. Sur un autre sujet, Francis MORIN s'interroge sur l'aspect délirant et le mirage du projet de jeux olympiques et indique qu'il publiera prochainement un document faisant état des déficits successifs des différents Jeux olympiques, notamment pour la Grèce. Il ne s'agit pas de remettre en cause les Jeux olympiques dont les valeurs sont nobles, mais leur mise en œuvre correspond au modèle d'EuropaCity. Ces grands projets, notamment les six grands bassins du centre aquatique qui seraient installés à Aubervilliers, sont des mirages. It est urgent de changer de modèle de consommation et de développement. EuropaCity ne sera pas un complexe de loisirs, il s'agira d'un espace de vente et de consommation. Et il est certain que les habitants de Seine-Saint-Denis n'y feront que le ménage, partant très tôt pour que les lieux soient impeccables avant l'arrivée des clients. À noter que, s'agissant des Jeux olympiques, une portion du parc sportif devrait être construit sur une partie du parc départemental.

Sean NKOLO MAYE indique que les élus du groupe « Stains pour tous » estiment que ce projet n'est pas viable et qu'ils voteront favorablement le vœu proposé par la majorité municipale. Il existe déjà suffisamment de centres commerciaux sur le territoire et EuropaCity n'est pas attendu par la population. Toutefois, le groupe Stains pour tous déplore que le vœu soit trop politique, en témoigne l'usage des termes « consommation » ou « temple de la consommation ». La consommation n'est pas une mauvaise chose et le projet n'est pas aussi néfaste que la majorité municipale voudrait le faire croire. La question du travail dominical a souvent été évoquée, mais il faut tenir compte d'une autre réalité, à savoir que tout le monde peut consommer partout et n'importe quand grâce au commerce sur Internet. Il conviendrait plutôt de s'interroger sur les projets que la municipalité peut amener à Stains. Quelles idées pourraient nous faire profiter de lice projet. En outre, il semble douteux qu'un projet comme EuropaCity menace les commerces de proximité, les Stanois installés au Clos Saint-Lazare ou la Cité-Jardin n'iront pas à Aéroville ou à EuropaCity pour acheter leur viande, leur pain ou leurs médicaments. Il est donc nécessaire de s'opposer à ce genre de projets parce qu'ils n'apportent rien au débat, mais il est faux de prétendre que cela tue le commerce de proximité. Ce dernier est en réalité tué par le manque de sécurité, par la mauvaise qualité de la voirie et par des transports en commun non adaptés. Enfin, les Jeux olympiques sont un sujet important, il ne faut pas négliger le fait que la Grèce a menti sur la situation du pays et a caché une dette que l'Europe doit maintenant payer. À Londres, le budget pour l'organisation de cet évènement a certes été très largement dépassé, mais les Londoniens ne sont pas mécontents d'avoir accueilli ce formidable évènement international dont il faut espérer qu'il se tiendra en France en 2024. La Seine-Saint-Denis serait au centre de ces jeux olympiques qui profiteraient à toutes les villes du territoire. Par ailleurs, Saint-Denis a accueilli le Stade de France et la Vendée a accueilli le Puy-du-Fou, ce ne sont pas des mirages et les Français sont heureux d'assister à des matches de football ou à des spectacles historiques. En conclusion, Sean NKOLO MAYE invite la municipalité à réfléchir sur des projets qui pourraient aider et profiter aux Stanois.

En réponse à Francis MORIN, François VIGNERON précise que les Jeux olympiques ne sont pas acquis. Il précise qu'il va voter favorablement ce vœu, au vu de l'analyse qui a été faite et il souhaite préciser qu'on peut parler de ce vœu sans parler de choses qui ne sont pas tout à fait

juste sur autre chose. En outre, il faut savoir qu'une certaine partie des équipements existe déjà et que les autres équipements seront construits même si la France n'accueille pas la compétition. Enfin, si cet évènement se tient en France en 2024, il bénéficiera à la capitale, mais également largement à la Seine-Saint-Denis et à ses villes.

Monsieur le Maire demandent aux conseillers de se recentrer sur EuropaCity.

Angèle DIONE précise que son propos portera sur le commerce de proximité; elle indique qu'en tant qu'élue du territoire, elle participe à la commission départementale d'aménagement commercial, pour l'accès au Grand Paris sur les commerces de proximité. Cette commission a enregistré près de 15 dossiers en 2015, 4 ou 5 sur Plaine Commune dont 1 à Aubervilliers, qui est très représentatif de l'Economie Sociale et Solidaire alors que les autres commerces en question n'ont pas de rapport avec ce dispositif. Il faut déplorer la création et l'extension incessantes de commerces de dépôt : 6 833 m² à Aulnay-sous-Bois, 1 669,5 m² à Rosny-sous-Bois, 1 713 m² à Sevran et une extension gigantesque à Saint-Ouen. Les commerces de proximité et l'économie sociale et solidaire sont des éléments du langage courant, mais dans les actes, les grandes puissances financières monopolisent les ressources des ménages.

Monsieur le Maire remercie les intervenants pour leur prise de parole, notamment Sean NKOLO MAYE qui rejoint le vœu de la majorité. L'équipe municipale est très attachée à la préservation et au développement du commerce de proximité. S'opposer au projet EuropaCity est logique au regard des précédents constatés, des grands centres commerciaux de ce genre ont tué le commerce de proximité sur le territoire, même s'il faut évidemment tenir compte des questions d'accessibilité et de sécurité. Les centres Paris Nord, Rosny 2, les grandes surfaces. commerciales à Garges et à Sarcelles Gonesse sont dangereuses pour le commerce de proximité. Lors d'un précédent mandat, alors qu'il était jeune élu, Monsieur le Maire rappelle que l'équipe municipale s'était opposée à la réalisation d'un centre commercial de grande ampleur en lieu et place de la ZAC de la Cerisaie. Le centre commercial a été déplacé à Garges, Stains a ainsi pu favoriser l'implantation d'entreprises qui créent de l'emploi (près de 1 500 emplois dans la ZAC de la Cerisaie). Il faut donc s'opposer à EuropaCity et porter des projets avec les habitants. Il faudrait même envisager de démanteler certains centres commerciaux situés au nord nord/ouest de Paris afin de réduire leur nombre. Comme les autres habitants de la région parisienne, les Stanois ont certes le droit de faire leurs courses ou les soldes, mais la surabondance de centres commerciaux poussent à la consommation abusive, ce qui va à l'encontre des intérêts des citoyens.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 35 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, DYKOKA M. Gery NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

Le Conseil municipal se prononce contre le projet dénommé EuropaCity.

<u>Affaire n° 9 – Vœu contre la discrimination à la construction de logements sociaux</u> Rapporteur : Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN donne lecture du vœu.

Alors qu'il y a plus de 500 000 demandeurs de logements en Île-de-France et que plus de 70 % de la population de notre région est éligible au logement social de par ses revenus, la majorité de droite, les Républicains, UDI et le Front national de la région Île-de-France, vient d'adopter une délibération appelée « Dispositif antighettos », qui supprime les aides à la construction de logements sociaux type PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), hors programme ANRU, aux villes

ayant plus de 30 % de logements sociaux. Par cette décision, Valérie PÉCRESSE va aggraver le problème du logement en Île-de-France et en métropole. Plutôt que d'essayer d'imposer ou d'aider à la construction de logements sociaux dans toutes les villes, elle veut faire baisser le nombre de logements, privilégiant ainsi la spéculation immobilière, la hausse des loyers dans le privé, l'entresoi sociologique dans quelques villes égoïstes.

L'expérience est là : c'est sur la base de telles conceptions, qu'en 20 ans, le nombre de logements sociaux a reculé dans de nombreuses villes de l'Ouest parisien. Aujourd'hui, 220 maires en France, dont 40 en Île-de-France et 22 dans le 92, refusent de construire du logement social malgré la loi SRU qui impose 25 % de logements sociaux dans chaque commune. Ce sont ces villes qui préfèrent construire des logements de standing qu'il faut sanctionner, pas celles qui luttent contre la spéculation immobilière.

Ces choix politiques uniquement guidés par une vision idéologique mettent en danger le droit au logement, pourtant reconnu comme un droit universel dans les engagements internationaux de la France. Le logement social, habitation à loyer modéré, doit redevenir le logement pour toutes et tous les salariés (au travail ou hors travail) l'outil du droit au logement.

La nouvelle majorité de droite au Conseil régional démontre son absence totale de connaissance de nos territoires et promeut, sous réserve de dispositif antighetto, une stigmatisation honteuse de nos villes populaires. Chacun doit travailler à un rééquilibrage pour favoriser la mixité, mais ce n'est certainement pas en empêchant de construire des logements sociaux dans les quartiers qui en sont dépourvus et en ayant une inaction complaisante envers les maires hors la loi SRU que nous parviendrons à cet objectif.

Cette décision va empêcher et freiner beaucoup de villes dont Stains (pour Plaine Commune c'est un manque de 2,5 M€ par an), de poursuivre ou développer des politiques de mixité sociale, dans les programmes où accession à la propriété, logement social et diversité s'équilibrent. Elle n'est pas simplement injuste, elle est dangereuse et inefficace. Aussi, le Conseil municipal demande au Conseil régional d'Île-de-France de participer à nouveau aux financements de tous les programmes de constructions de logements sociaux, sans distinction ni discrimination.

On parle de loi anti ghettos, mais il y a des ghettos en Ile-de-France et surtout des ghettos de riches.

Laurent TUR donne lecture d'une réponse écrite du groupe « Stains pour tous ».

Ce 17 mars, le nouveau Conseil régional d'Île-de-France a voté ce qu'on appelle le dispositif antighetto qui consiste tout simplement à ne plus financer les logements très sociaux (PLAI) dans les communes disposant de plus de 30 % de logement social. Le seul objectif de ce dispositif vise simplement à favoriser la mixité sociole. Notre région a besoin d'une réelle mixité sociale et notre Ville a besoin aussi d'une mixité sociale. A-t-on besoin de préciser qu'aujourd'hui 90 communes d'île-de-France sur 1 300 concentrent à elles seules 66 % du parc locatif social? Bien souvent, cette prépondérance de logements très sociaux dans certaines villes a conduit à créer des quartiers dits ghettos, parfois des zones de non-droit où les habitants rentrent chez eux avec la peur au ventre. C'est une réalité ça. De plus, ces quartiers cloisonnent et concentrent les populations les plus fragiles et les plus vulnérables. Peut-on appeler cela de la mixité sociale ? Je ne pense pas. Si l'on demande souvent à ce que les riches soient moins avec les riches pour créer la mixité sociale, comme cela a été demandé il y a 2 minutes, nous demandons logiquement à ce que les personnes en difficulté vivent elles aussi cette mixité sociale qui ne peut être que bénéfique. Dans la vie, la diversité est une richesse d'origines, de cultures, d'opinions, mais aussi de niveau de vie. Donc, ne condamnez pas notre Ville à la stigmatisation d'une ville pauvre.

La région souhaite casser les ghettos urbains via une répartition plus équilibrée des logements très sociaux sur tout le territoire régional pour favoriser la mixité sociale. Aidons-la, tout simplement. La région veillera aussi, en parallèle (on a omis cette idée) à ce que tous les

maires d'Île-de-France respectent la loi SRU, c'est-à-dire la construction de logements sociaux dans les communes peu ou pas pourvues. Cette loi bête car elle s'applique aveuglément sans tenir compte des efforts de construction de certains maires, doit s'appliquer. Pourquoi je dis bête? C'est arithmétique: lorsque vous construisez des logements sociaux dans une commune, bien souvent, vous augmentez le nombre d'habitants et vous réduisez automatiquement la part de logements sociaux. En tout état de cause, l'effort doit être partagé.

Le dispositif antighetto que les élus régionaux ont adopté le 17 mars s'inscrit dans cet objectif de rééquilibrage territorial et d'une plus grande mixité sociale. Nous, le mouvement Stains pour tous - et je dis bien « pour tous » — soutenons le dispositif antighetto visant à réparer les dégâts des politiques publiques menées par le PCF et le PS et leurs alliés depuis des décennies dans nos banlieues. En effet, le PCF qui se dit anticapitaliste peut néanmoins se dire capitaliste de la précarité. Nos villes ne pensent en aucun cas aux classes moyennes : pas assez pauvres pour un logement social, pas assez riches pour acheter dans le privé.

De plus, ce que les populations les plus modestes ne supportent plus aujourd'hui, c'est qu'on vienne empiler de la pauvreté sur de la pauvreté. La droite, c'est le cadre de vie de qualité pour tous. La gauche, c'est la boulimie de social sans se préoccuper des conséquences sur les humains. C'est très drôle mais c'est vrai. La différence entre vous et nous, c'est que nous voulons une véritable action contre la pauvreté, la précarité et que les gens se sortent de cette condition. Je sais que vous allez et que vous avez cité des villes de droite des Hauts-de-Seine avec lesquelles nous n'avons rien à voir, mais pourtant vous continuez à nous les opposer de manière sempiternelle. Je vous invite à vous rendre sur la page du site Web de la ville de Levallois, ville chère à votre cœur, et d'y voir la quantité d'aides et d'actions à destination des populations fragilisées.

Arrêtez donc de vouloir faire peur aux Stanois en leur disant que la droite n'aide pas les pauvres. Dites-leur plutôt que nous n'aimons pas la pauvreté, c'est mieux. Pourquoi ce dispositif gêne-t-il la gauche en réalité? Serait-ce parce que vos bas calculs politiciens vous font vous inquiéter d'une perte d'électorat? Cette fameuse idée, qui est fausse d'ailleurs, selon laquelle les populations les plus populaires votent à gauche et que les logements sociaux vous permettraient de conforter cet électorat, moi je n'y crois plus actuellement. Oui, à une époque, vos familles politiques ont voulu se construire un électorat favorable, mais sachez que les temps changent, nous sommes en 2016. Moi qui suis d'une famille modeste, voire populaire, je ne vote pas pour cette gauche, pour une gauche. Je ne vote pas vous d'ailleurs, comme de nombreuses personnes dans le même cas que moi. Cette logique s'est même inversée avec l'élection de votre président de gauche, François HOLLANDE, qui a tant déçu dans les quartiers populaires. J'arrête là, car la sociologie politique n'est pas mon fort selon vous, en vous disant que le calcul est une erreur humaine, car elle a fait beaucoup de mal dans notre Ville, et une erreur politique puisque la gauche est en perte de vitesse, le PCF en tête.

Vous devriez ouvrir les yeux sur le phénomène de ghetto qui est aussi votre échec à Stains. La réalité, c'est que beaucoup de Stanois fuient Stains. Aujourd'hui, la première ambition des jeunes est de partir d'ici. Dès qu'ils réussissent, ils partent ailleurs. Je vous le dis solennellement, voilà ce qui anime notre combat à Stains pour tous : ne pas se résigner à ce que les Stanois d'aujourd'hui ne soient que des hommes et des femmes qui vivent à Stains parce qu'ils n'en ont pas le choix. Je lisais d'ailleurs Libération, l'article « Rod PARADOT, réussite de Stains » qui dit, tout simplement : « À la vérité, il est si heureux d'être ici qu'il veut faire ça toute sa vie. Il rêve de Paris, d'oser tout lâcher, le CAP de menuiserie à Gennevilliers et surtout Stains. Ce n'est pas qu'il cherche à dénigrer sa ville d'origine, au contraire, mais enfin, il dit sans ironie qu'il y a trop de délinquance et de violence dans la jeunesse. Rod Paradot : réussite à Stains».

Monsieur le Maire lui demande s'il a achevé son intervention.

Laurent TUR répond qu'il n'a pas terminé et que les discours du Maire durent parfois 25 minutes.

Monsieur le Maire lui demande d'achever rapidement son intervention, de ne pas faire preuve

d'arrogance.

Laurent TUR reprend la lecture de sa déclaration.

Le cas de Rod est fréquent et pas seulement chez les jeunes, mais lorsque les jeunes ont grandi à Stains et pensent partir dès qu'ils en ont la possibilité, c'est la preuve d'un échec cinglant. En conclusion, afin de lutter pour la mixité sociale dans les quartiers populaires, la vraie, j'invite le Conseil municipal à rejeter ce vœu.

Monsieur le Maire estime que cette déclaration complètement surréaliste est profondément irrespectueuse envers les Stanois.

Francis MORIN estime que le plus critiquable dans la disposition du Conseil régional, c'est qu'elle s'attaque aux villes qui créent du logement social sans évoquer comment en construire ailleurs. Si au moins, il était question d'imposer à toutes les villes qui ont moins de 30 % de logement social d'en bâtir, mais ce n'est pas le cas. Il y a, par ailleurs, une contradiction avec la loi SRU, qui impose dans tous les nouveaux programmes 6% de logement sociaux, ce qui signifie qu'on ne pourra plus le faire à Stains. Quels que soient le lieu sur la planète, nous n'avons pas les mêmes dispositifs sociaux, etc. A l'occasion d'un voyage en Colombie et au Brésil où il n'y a pas de système locatif mais où existent des systèmes de propriété où tous les habitants achètent leur logement selon leur niveau de vie. Le ghetto est alors institué selon le pouvoir d'achat des ménages. Le phénomène de l'entresoi et du séparatisme social sont des phénomènes mondiaux, personne ne s'en réjouit et cela s'ajoute à un chômage structurel, Il est dur d'entendre que les villes qui ont construit du logement social soient sans cesse critiquées pour l'avoir fait. Grâce à cela, hormis la question des populations roms, la France ne compte pas de bidonvilles,

Julien MUGERIN: intervention hors micro, propos inaudibles.

Monsieur le Maire demande à Monsieur MUGERIN de respecter la prise de parole des autres élus.

Monsieur Julien MUGERIN rétorque que s'il s'agit de faire respecter la prise de parole des élus, il aurait dû faire respecter la prise de parole de Laurent TUR.

Monsieur le Maire répond que cela a été fait et demande à Monsieur Mugerin d'arrêter son arrogance, il lui demande de laisser finir Monsieur Morin.

Monsieur Julien MUGERIN demande à ce que le temps de parole des élus soit respecté de la même manière.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Mugerin de se taire.

Monsieur MORIN fait remarquer qu'il a perdu le fil de son idée.

Monsieur le Maire fait remarquer le manque de respect et l'arrogance dont fait preuve Monsieur MUGERIN.

Monsieur Laurent TUR ajoute que le Maire l'a coupé lors de son discours.

Monsieur le Maire répond qu'il ne l'a pas coupé et qu'il lui demandait d'abréger son discours.

Monsieur Julien MUGERIN affirme que le Maire fait preuve d'injustice et que cela n'est pas nouveau. Il est important que les Stanois en soient informés.

Échanges virulents et simultanés entre plusieurs élus, hors-micro et inaudibles.

Monsieur Mugerin « On est parti en Colombie, là !, c'est quoi là !» Ce n'était pas hors-sujet.

Échanges virulents et simultanés entre plusieurs élus, hors-micro et inaudibles.

Monsieur MUGERIN fait remarquer que le discours de Monsieur MORIN est hors sujet. Il s'excuse auprès de Monsieur Morin.

Monsieur le Maire rétorque : C'est inadmissible, c'est un manque de respect, calmez-vous un petit peu.

Monsieur MUGERIN fait remarquer que les propos de Monsieur le Maire sont irrespectueux.

Francis MORIN reprend son discours. Il répète qu'il ne faut pas reprocher aux villes d'avoir construit du logement social puisque cette politique a évité à la France d'avoir une solution « bidonvilles ». Dans les pays comme la Colombie ou le Brésil, ce sont les bidonvilles qui sont le logement social. La ghettoïsation se traduit par un rapprochement entre riches, mais Stains a réussi à mener des programmes de diversification de l'habitat et d'accession à la propriété qui changent la physionomie de la Ville. On ne peut pas nous critiquer. Francis MORIN déplore la situation d'une mère qui vit dans une chambre avec son enfant, les toilettes étant sur le palier, pour un loyer de 550 € alors qu'elle a fait une demande de logement social depuis 4 ans. Il précise que cette femme travaille, elle a un salaire, mais, elle ira où elle peut. L'orientation de Valérie PÉCRESSE laisse penser qu'il n'y aura plus de logement social à Stains, mais qu'il n'y en aura pas non plus ailleurs.

Les élus de l'opposition font remarquer à Monsieur MORIN que c'est tout le contraire et recommande de lire son programme.

Karina KELLNER souhaite répondre aux élus de l'opposition. Selon Madame KELLNER, il faut prendre le problème par la bonne question, il y en a 2 aujourd'hui. La première c'est comment répondre aux demandeurs de logement, c'est le premier problème posé quand il y a 500 000 demandeurs de logements, il y en a tout autant dans d'autres villes. La deuxième c'est que la décision prise par le Conseil régional tourne le dos à toute une politique de logement construite et constitue un coup d'arrêt à la construction et à l'équilibre du logement social en région Îlede-France. Donner des leçons sur la question des ghettos, il faut peut-être rappeler un peu l'histoire, la banlieue s'est d'abord construite par le rejet par la ville de Paris, dirigée notamment à l'époque par l'ancien maire de Paris. Et oui, monsieur, vous avez oublié qui a créé en banlieue et fait des politiques de construction...

Monsieur MUGERIN précise dans les années 1970.

Madame KELLNER : ...dans les années 1970 et c'était Jacques CHIRAC. Je vous coupe, le mieux c'est de s'écouter.

Monsieur MUGERIN s'excuse pour avoir coupé la parole de Madame KELLNER.

Madame KELLNER précise qu'ils sont dans un Conseil municipal et non une cours d'école et que le respect, selon elle est important et que la démocratie c'est savoir s'écouter les uns les autres. Nous avons le droit de ne pas être d'accord mais il faut s'écouter.

Monsieur MUGERIN demande s'il a le droit de répondre?

Madame KELLNER répond qu'elle l'a écouté et lui demande de faire la même chose pour elle.

Madame KELLNER revient sur son intervention et précise qu'il faut se souvenir de l'histoire et que la Seine-Saint-Denis comme d'autres départements d'Île-de-France ont construit du logement social parce que les personnes ne pouvaient pas habiter Paris. Ce ne sont pas les communistes qui ont créé les ghettos, la misère est avant tout créée par les politiques publiques qui sont conduites. Ce qui pose problème aujourd'hui c'est que les gens ne peuvent plus accéder au logement social car on n'en construit pas assez. En outre, le poids du loyer est tellement insupportable pour des milliers de ménages qu'il est impossible de croire que les demandeurs de logement en Île-de-France demain, pourront se loger autrement que grâce au logement social.

Lorsque cela concerne autant de personne, autant de milliers d'individus, il convient donc de s'interroger sur la politique de logement à conduire en Île-de-France. Or, la région a décidé d'arrêter ce qui a constitué l'honneur d'un certain nombre de villes qui ont permis à de nombreux habitants d'accéder à un logement digne. Il faut également rappeler que l'histoire du département repose sur celles de personnes qui vivaient dans des bidonvilles et qui ont pu accéder à de grands logements. Aujourd'hui, des milliers de personnes n'ont pas les moyens d'habiter dans le privé. Nicolas SARKOZY avait mené sa campagne en disant « Tous propriétaires ». Mais, monsieur MUGERIN, vous pensez vraiment que la population des quartiers populaires de Stains pourra devenir propriétaire demain si on arrête la politique du logement social ?

Nous avons deux problèmes, sur le problème de la construction, il est vrai que les propositions de la présidente de la Région ne donnent pas de piste pour régler la question de l'équilibre de la construction des logements sociaux. Après le vote de la loi SRU, les maires qui refusent de construire du logement social se contentent de payer les amendes. Or, aujourd'hui dans son programme, à part stigmatiser et dire on fait une politique qui va soit disant empêcher les ghettos, on oublie les précédentes politiques publiques, qui fait qu'aujourd'hui la question du logement devient centrale. Le financement du logement social a été arrêté, l'aide à la pierre est stoppée, les APL sont remises en question, ce qui conduit à des situations où le poids du loyer représente 50 à 75 % des ressources des familles stanoises. Que faut-il faire ?

En premier lieu, il faut déjà bloquer les loyers. Il faudrait envisager de mettre en place un système de sécurité sociale qui garantirait à chacun, pendant toute sa vie, un soutien devant la charge du coût du logement. Actuellement, les gens ayant des impayés de loyer sont soit expulsés, soit assignés dans des zones où ils n'ont pas choisi d'habîter car il n'y a plus de parcours résidentiel.

Par ailleurs, on ne peut pas faire croîre qu'en pointant du doigt et en accusant les villes qui aujourd'hui accueillent toutes les populations qui ne peuvent pas se loger ailleurs, le problème du logement en Île-de-France sera réglé. Cela va au contraire aggraver les inégalités territoriales. M. DEVEDJIAN, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, travaille à une union de son département avec celui des Yvelines au travers de la fusion de ces départements, il construit une nouvelle image de l'Île-de-France qui consiste à unir les banlieues riches contre les populations assignées et qui n'ont pas les moyens d'accéder à un parcours résidentiel.

Selon Madame KELLNER, la présidente de Région a décidé avec ceux qui ont voté, de dire qu'aujourd'hui on mettra un coup d'arrêt à ce qui normalement devrait résoudre la question du logement social. C'est ce débat là qu'il faut avoir avec les gens. Madame PÉCRESSE n'a pas donné d'autres mesures que celles qui existent aujourd'hui sur la question de la loi SRU. Nous avons une loi qui n'est pas appliquée au motif que les maires payent des amendes, la loi devrait être respectée et imposer la construction de logements sociaux. Or, avec sa politique, Valérie PÉCRESSE contribue de donner raison aux maires qui ne construisent pas et ne souhaitent pas accueillir les populations défavorisées dans leurs villes. Il faut donc se féliciter qu'il y ait eu des maires communistes et courageux qui ont permis à des habitants, qui ne pouvaient plus se loger, à pouvoir habiter dans notre département, notre ville.

Enfin, il existe un problème de rééquilibrage, la moitié des habitants qui travaillent dans les Hauts-de-Seine n'ont plus les moyens d'y habiter à cause de la spéculation immobilière qui empêche la libération du marché. Les masses de déplacement en Île-de-France entre lieu de vie et lieu de travail créent des déséquilibres territoriaux insupportables. La politique régionale va malheureusement renforcer ces situations. Nous aurons encore une fois des inégalités spatiales, on va stigmatiser des populations qui aujourd'hui souffrent, non pas parce qu'ils habitent seulement les logements où ils sont, mais parce que la précarité fait que le poids du logement devient insupportable et on les condamne à ne plus jamais avoir de parcours résidentiel et ensuite on condamne aussi l'Île-de-France à ne plus être un territoire équilibré et on va recréer des inégalités territoriales.

Pour Madame KELLNER, le fond du débat, c'est d'avoir ce débat sur le logement. Karina KELLNER

salue l'initiative du Maire de Stains et des élus qui ont décidé de tenir une conférence sur la question du logement et d'ouvrir une discussion avec les demandeurs de logement. C'est ce débat là qu'il faut confronter. Il faut que les élus municipaux dépassent leurs désaccords et ouvrent le débat avec les habitants. Elle n'est pas sûre qu'en le posant de cette manière, les habitants apprécieraient la décision prise par la Présidente de région. Mettons-nous à leur place, le vrai sujet c'est qu'est-ce qu'on fait avec les 500 000 demandeurs de logement qui aujourd'hui. attendent un droit fondamental, le droit de vivre dignement, le droit de se loger, le droit d'avoir un parcours résidentiel et d'habiter où ils souhaitent en Île-de-France et aujourd'hui ce droit-là n'est plus respecté.

Monsieur le Maire : Voilà très bien, c'est une très bonne transition pour maintenant passer au vote de ce voeu.

Monsieur Julien MUGER!N précise qu'il n'a pas pris la parole.

Monsieur le Maire propose de passer au vote et précise que tous les groupes se sont exprimés.

Monsieur le Maire répond que tout le monde s'est exprimé et que Laurent TUR s'est longuement exprimé au nom du groupe Stains pour tous.

Monsieur le Maire passe au vote.

L'opposition indique qu'elle vote contre.

Monsieur Mugerin : on a le droit de voter, on a le droit de respirer. Il précise que c'est un déni de la démocratie.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 27 voix pour (M. Azzédine TAIBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najja AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAQUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat. Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Ame Najewa HAMMANI par mandat, Ame Lidia AMZAL par mandat) et 8 yoix contre (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

Le Conseil municipal demande au Conseil Régional d'Île-de-France de participer à nouveau aux financements de tous les programmes de constructions de logements sociaux, sans distinction ni discrimination.

Affaire n° 10 — Vœu du groupe « Stains pour tous » pour un RSA Solidaire

Rapporteur: Mme Sylvie JEANNOT

Monsieur le Maire demande de respecter l'intervention de Madame JEANNOT.

Sylvie JEANNOT donne lecture du vœu.

Combien de salles d'attente de praticiens voient passer des séniors profondément seuls ? Combien de professionnels de tous métiers savent qu'ils seront les seuls êtres humains avec lesquels leurs clients auront une conversation dans la journée? Combien de demandeurs d'emploi livrés à leur triste sort ? Combien d'allocataires du RSA se demandent à quoi ils servent? Comment accepter l'isolement, dans une ville de 36 000 habitants où l'on vit si proche les uns des autres ? Voilà les interrogations qui nous ont poussés à chercher comment construire des ponts entre les différents publics en besoin.

Avant que la Sécurité sociale ne voit le jour sous l'impulsion du général de Gaulle au lendemain

de la Seconde Guerre mondiale, la famille et l'Église étaient les ultimes secours pour les plus démunis, les anciens, les malades, etc. Ces secours se sont réduits au fur et à mesure de la modernité. L'individualisme a poussé chacun à se concentrer sur son noyau familial en négligeant parfois les proches, anciens ou malades. Des activités professionnelles prenantes, un besoin d'épanouissement personnel exacerbé, l'éclatement géographique du clan familial, mais également un certain culte de la beauté et de la réussite sociale ont créé l'isolement des plus vulnérables.

Si beaucoup de séniors ou de personnes porteuses de handicaps font appel aux services de la Ville ou à des associations, la solitude reste malgré tout un poids pour les personnes fragilisées. Les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) mis en place sous Nicolas SARKOZY, sont obligés de signer régulièrement un contrat d'insertion afin de faire le point sur leurs objectifs professionnels et leurs recherches d'emploi.

Mais la réalité du terrain ne permet pas le suivi efficace dont ils ont besoin. Rester longtemps sans activité, c'est prendre le risque de ne plus savoir faire. C'est le début de l'exclusion qui accable, démotive et désespère. C'est la tentation de tenir son allocation pour acquise, comme un droit, un dû alors qu'en réalité elle impose des devoirs : celui de rendre des comptes sur sa recherche d'emploi et celui de limiter cette prestation dans le temps, conscient du poids financier sur la collectivité.

Et pourquoi ne pas faire coïncider les besoins de ces deux publics, d'un côté, ceux qui ont du temps et ont besoin d'une activité pour se sentir utile dans l'attente de trouver un emploi, et de l'autre des personnes isolées qui ont simplement besoin d'une oreille attentive, d'une main tendue pour garder le contact? Cela ne nécessite aucun diplôme, ni aucune compétence particulière : juste un peu d'humanité dont chacun de nous est doté.

La solidarité est une valeur fondamentale de notre pays. Elle se retrouve dans la devise de la France « Liberté, Égalité, Fraternité ». Elle constitue le ciment d'une nation refusant de laisser quiconque au bord du chemin. L'État-providence permet à chacun de trouver sa place dans le pays et de vivre décemment avec des droits et des devoirs.

Pour que le social laisse place à la solidarité, proposons sur la base du volontariat aux allocataires du RSA d'accompagner les anciens isolés, de leur donner l'attention et la dignité à laquelle ils ont droit à la fin de leurs jours, mais dont la vie moderne les a privés. Proposons-leur d'entrer en contact avec des familles d'enfants autistes, de parents Alzheimer afin de leur permettre de respirer un instant. Proposons-leur s'ils le souhaitent de simplement rendre visite, d'accompagner aux rendez-vous médicaux, d'aider pour les besoins de tous les jours. Proposons-leur, sur la base du volontariat de donner quelques heures de leur temps au service des plus vulnérables pour que le RSA soit bien plus qu'un revenu minimum.

Monsieur le Maire remercie Madame JEANNOT.

François VIGNERON revient sur la phrase « C'est la tentation de tenir son allocation pour acquise, comme un droit, un dû » et déplore qu'elle donne l'impression de reprocher ce droit. C'est pourtant bien un droit et un dû. Il faut rappeler que toutes les personnes éligibles ne le demandent pas, ce qui est catastrophique. Il faut respecter les lois qui ouvrent des droits à la population, droits qui deviennent alors des dus. Il serait intéressant de réfléchir à la façon de faire bénéficier de ce droit les personnes qui y sont éligibles. Par ailleurs, aider autrui peut éventuellement permettre de les aider eux-mêmes, mais il semble peu pertinent de demander à ces personnes de s'occuper de personnes autistes ou souffrant de la maladie d'Alzheimer. Il est bon d'être généreux, mais il faut prendre garde à la mise en œuvre de cette générosité.

Francis MORIN estime que la première partie du vœu vise juste, notamment la question de l'isolement et de l'inactivité. C'est un véritable problème dans notre ville. Il existe déjà des liens d'entraide et des initiatives spontanées où des chômeurs proposent leur soutien. Si un regard non marchand était porté sur l'économie, il serait possible de créer davantage de services à la personne qui pourraient être assurés par les chômeurs longue durée ou les

bénéficiaires du RSA. À la fin des années 1990, le ministère du Travail avait constaté qu'en faisant baisser à 3 % le taux de chômage, il était possible de faire travailler toutes les personnes dites « cassées ». En effet, dès que cela leur est possible, les personnes reviennent vers l'activité. Sauf, s'ils ont des problèmes de santé, de dégradations fortes.

Il n'est donc pas inintéressant de mettre en regard les besoins existants dans nos villes et puis les compétences disponibles des personnes condamnées à l'inactivité. Il rejoint Monsieur VIGNERON sur le fait que c'est indépendamment de la guestion du revenu. Actuellement, ATD [Agir Tous pour la Dignité] Quart Monde et le Ministère du Travail mettent en œuvre des opérations « Zéro chômeur » dans certains bassins de vie et d'emploi. Il s'agit de dresser l'inventaire des besoins et l'inventaire des compétences, puis de mettre en relation les deux viviers, comme cela se fait dans les régies de quartier, dans certaines entreprises d'insertion par l'économie et dans certaines coopératives. Cela s'est surtout développé dans des bassins d'emploi plutôt ruraux. La pertinence de reproduire ce dispositif en milieu urbain n'est pas encore avérée, mais ATD Quart Monde et le ministère du Travail cherchent des territoires volontaires pour mener l'expérience. Francis MORIN estime qu'il serait préférable que Stains s'oriente résolument vers davantage d'Economie Sociale et Solidaire. En raison du flou qui entoure de vœu, Francis MORIN ne peut pas voter favorablement, mais il ne peut pas non plus voter contre, c'est la raison pour laquelle il s'abstiendra. Il ne veut pas laisser penser qu'il est contre le fait de répondre à des besoins avec les compétences des chômeurs. Enfin, il rappelle que la Sécurité sociale n'est pas à porter au seul crédit du général Charles DE GAULLE, il ne faut pas faire fi des actions du 19° siècle avec les mutuelles et les associations. En outre, le ministre qui a mis en œuvre la Sécurité sociale était un ministre communiste, au sein d'un gouvernement d'union. Par ailleurs, le contrat d'insertion permet aux personnes éloignées de l'emploi de retrouver une activité.

Zahia NEDJAR donne lecture d'une réponse écrite au vœu formulé par le groupe « Stains pour tous ».

Une fois de plus, avec ce vœu, la droite met à jour son vrai visage, celui qui tourne le dos aux valeurs de la République, celles de l'égalité, de la dignité et des droits fondamentaux. Quoi de plus porteur pour votre électorat, et on le comprend, que de stigmatiser encore un peu plus les plus en difficulté de nos habitants? Si le monde va mal, pensez-vous que ce serait à cause de toutes celles et ceux qui, en pleine santé, vivraient par choix aux crochets de la société? Vous n'avez rien compris et, malheureusement, ce n'est pas la première fois. Et c'est bien dommage pour vous, juste au moment où sort une nouvelle affaire explosive et dont on n'a pas fini de parler qui montre bien que ceux qui sont un poids financier pour la collectivité, comme vous le dites, ne sont pas les bénéficiaires du RSA, mais les plus fortunés. Ils ont une belle cage dorée au Panama.

Que nous montre cette affaire? Optimisation fiscale, fraude fiscale, que des milliards échappent à l'impôt à cause de tous les mécanismes que les gouvernements, menant une politique qui vous plaît d'ailleurs, une politique de droite, ont mis en place. Des politiques qui, en plus de la fraude fiscale de 80 milliards chaque année, ont développé des mécanismes d'optimisation fiscale qui font que les entreprises du CAC40 payent en moyenne moins de 6 % d'impôts quand les petites entreprises en payent 33 %. Sur cela, bien sûr, vous ne direz mot. Non, tout serait encore de la faute des plus précaires, de ceux qui souffrent, perdent leur emploi, parfois leur toit. Ce sont eux qui seraient responsables du malheur du monde et, en plus, ils laisseraient nos anciens sur les côtés de la route. Le social serait, à vous lire, l'inverse de la solidarité. Mais la solidarité qui donne droit aux minima sociaux est un fondement de la République. Le devoir de la dignité, de la solidarité, c'est la République qui doit protéger, au nom de la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen. Ce droit au RSA, ce n'est pas un dû, c'est la reconnaissance d'un droit fondamental et c'est à l'État d'assurer son devoir de solidarité. Ces droits sont forgés dans l'histoire, comme celui de la Sécurité sociale, créée par un ministre communiste, Ambroise CROIZAT, dont vous avez oublié, forcément, le nom. Cela ne vous rappelle rien.

Quand des millions de gens survivent avec 524 € par mois, votre vœu est une insulte à la dignité

humaine pour 2,3 milliards de citoyens allocataires du RSA. Croyez-vous que tous ces hommes et ces femmes attendent de la puissance publique qu'elle leur propose, comme unique solution, de faire du bénévolat? Croyez-vous vraiment qu'un être humain, comme vous dites, soit la seule compétence requise pour accompagner ceux qui souffrent de graves pathologies? Vous parlez de personnes en dépendance, d'autistes, d'Alzheimer. Ayez un peu de respect pour ceux et celles dont c'est le vrai métier. Un dur métier que d'accompagner ceux qui souffrent : cela demande des qualifications de soin, d'aide à la personne, de psychologie, de médecine.

Nous ne sommes pas dans votre monde qui stigmatise, qui culpabilise, qui montre du doigt, qui accuse. Toutes ces femmes et ces hommes dont vous parlez recherchent avant tout à retrouver toute leur dignité par un emploi stable et durable, un retour à l'emploi qui puisse leur permettre de démontrer toutes leurs capacités et leur savoir-faire. L'explosion du nombre de personnes au RSA tient à l'explosion de la précarité dans notre société. Elle tient à la politique libérale dont vous vous réclamez et qui n'a aucun effet positif. Pire, c'est une politique qui augmente les inégalités, le chômage et la précarité. Une précarité dont vous êtes responsables avec vos petits amis, à faire de la politique du grand capital : inaction contre la fraude fiscale, niches fiscales, optimisation, TVA sociale, refus de construire du logement social, adoption de traîtés européens condomnant à l'austérité, le fameux traité de Madame MERKEL et de Monsieur SARKOZY, et j'en passe. Vous et vos amis libéraux êtes responsables de la crise économique et financière que nous vivons depuis des années. Après tout, je vous rappelle qu'à son arrivée à l'Élysée, Mansieur SARKOZY voulait importer en France le modèle des subprimes qui a ruiné des millions d'Américains, menant à la crise financière que nous connaissons.

Voilà la réalité, et vos ronds de jambe sur cette question, comme sur d'autres, ne pourront pas masquer votre responsabilité. Mais les réalités, vous ne vous en souciez guère. Vous avez trop bien compris qu'il était dans votre intérêt de flatter les plus bas instincts de la population en opposant systématiquement les classes populaires entre elles. Voilà votre message : « Stanois, si vous êtes en difficulté, surtout ne regardez pas du côté des 1 % qui détiennent la moitié des richesses mondiales, ne regardez pas du côté des grands groupes qui échappent à l'impôt, ne regardez surtout pas du côté de ces partis politiques qui fraudent et truquent leurs comptes de campagne. « Mais les Stanois ne tomberont pas dans votre piège. Alors, gardez vos lecons d'humanité parce que, dans le fond, on va se dire les choses franchement, quel est le message politique que vous portez derrière ce semblant de proposition ? Quelle est la prochaine étape ? Vouloir conditionner le RSA à des heures de travail gratuites quand le pays compte 5 millions de chômeurs, comme l'a proposé un certain nombre de vos responsables de droite et comme l'a proposé le président des républicains du département du Haut-Rhin ? Au moment où certains pays mettent en place un revenu universel, la vieille droite française est toujours sur ses vieux schémas : toujours plus optimiser les revenus des riches et toujours plus stigmatiser les pauvres entre eux. Tout le monde a bien compris qui vous êtes : l'opposition. Ça, c'est clair. Vous entretenez les divisions. La société n'est pas malade de ceux qui veulent vivre dignement : elle est malade des idées rétrogrades et du recul de la société que votre parti défend et des politiques conduites par la droite. Votre vœu a le mérite de la clarté : vous êtes la droite. Les Stanois seront juges, les Stanois seront juges. C'est pour cette raison qu'ils ne vous ont pas élus. Les Stanois, au moins, ont de la clairvoyance et je m'en réjouis. Donc, au nom du groupe communiste et Front de gauche, nous ne voterons pas votre vœu.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 24 voix contre (M. Azzédine TAIBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat) 3 abstentions (M. Francis MORIN, M. Larbi LEBIB, Mme Afifa GUERRAH) et 8 voix pour (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

REJETTE le vœu suivant :

« Combien de salles d'attente de praticiens voient passer des séniors profondément seuls ? Combien de professionnels de tous métiers savent qu'ils seront les seuls êtres humains avec lesquels leurs clients auront une conversation dans la journée ? Combien de demandeurs d'emploi livrés à leur triste sort ? Combien d'allocataires du RSA se demandent à quoi ils servent ? Comment accepter l'isolement, dans une ville de 36 000 habitants où l'on vit si proches les uns des autres ?

Voilà les interrogations qui nous ont poussés à chercher comment construire des ponts entre les différents publics en besoin.

Avant que la Sécurité sociale ne voie le jour sous l'impulsion du Général de Gaulle au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la famille et l'Église étaient les ultimes secours pour les plus démunis, les anciens, les malades, etc.

Ces secours se sont réduits au fur et à mesure de la modernité. L'individualisme a poussé chacun à se concentrer sur son noyau familial en négligeant parfois les proches, anciens ou malades. Des activités professionnelles prenantes, un besoin d'épanouissement personnel exacerbé, l'éclatement géographique du clan familial, mais également un certain culte de la beauté et de la réussite sociale ont créé l'isolement des plus vulnérables.

Si beaucoup de séniors ou de personnes porteuses de handicap font appel aux services de la Ville ou à des associations, la solitude reste malgré tout un poids pour les personnes fragilisées. Les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) mis en place sous Nicolas Sarkozy, sont obligés de signer régulièrement un contrat d'insertion afin de faire le point sur leurs objectifs professionnels et leurs recherches d'emploi.

Mais la réalité du terrain ne permet pas le suivi efficace dont ils ont besoin. Rester longtemps sans activité, c'est prendre le risque de ne plus savoir faire. C'est le début de l'exclusion qui accable, démotive et désespère. C'est la tentation de tenir son allocation pour acquise, comme un droit, un dû alors qu'en réalité elle impose des devoirs : celui de rendre des comptes sur sa recherche d'emploi et celui de limiter cette prestation dans le temps, conscient du poids financier sur la collectivité.

Et pourquoi ne pas faire coïncider les besoins de ces 2 publics : d'un côté, ceux qui ont du temps et ont besoin d'une activité pour se sentir utile dans l'attente de trouver du travail, et de l'autre des personnes isolées qui ont simplement besoin d'une oreille attentive, d'une main tendue pour garder le contact ? Cela ne nécessite aucun diplôme, ni compétence particulière : juste un peu d'humanité dont chacun de nous est doté.

La Solidarité est une valeur fondamentale de notre pays. Elle se retrouve dans la devise de la France, "Liberté, Égalité, Fraternité". Elle constitue le ciment d'une Nation refusant de laisser quiconque au bord du chemin. L'État providence permet à chacun de trouver sa place dans le pays et de vivre décemment avec des Droits et des Devoirs.

Pour que le social laisse place à la Solidarité, proposons sur la base du volontariat aux allocataires du RSA d'accompagner les anciens isolés, de leur donner l'attention et la dignité à laquelle ils ont droit à la fin de leurs jours, mais dont la vie moderne les a privés. Proposons-leur d'entrer en contact avec des familles d'enfants autistes, de parents Alzheimer afin de leur permettre de respirer un instant. Proposons-leur s'ils le souhaitent de simplement rendre visite, accompagner aux rendez-vous médicaux, d'aider pour les besoins de tous les jours. Proposons-leur, sur la base du volontariat de donner quelques heures de leur temps au service des plus vulnérables pour que le RSA soit bien plus qu'un revenu minimum ».

Monsieur le Maire propose de passer aux deux questions orales posées par l'opposition, il rappelle que les questions orales se verront apporter une réponse, mais qu'elles n'ouvrent pas de débat. Tout d'abord la question sur les Temps d'Activités Périscolaires.

Julien MUGERIN donne lecture de la première question orale.

L'organisation de la réforme des rythmes scolaires représente un poids certain sur les finances

de la Ville. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous indiquer le montant de la dépense qu'a représenté, au compte de l'exercice 2015, l'ensemble des activités et prestations fournies dans le cadre des TAP? Même chose pour l'ensemble des frais de transport liés à ces TAP. Même chose sur l'ouverture de l'école le samedi matin. Combien, en gros, nous a coûté la réforme des rythmes scolaires pour laquelle nous sommes assez peu soutenus par le gouvernement, d'ailleurs?

Monsieur Olivier MATHIS rappelle que l'équipe municipale n'était pas favorable à cette réforme des rythmes scolaires imposée par l'Etat, mais que Stains, comme toutes les villes de France, avait l'obligation de la mettre en œuvre. Stains a choisi de le faire le mieux possible en mettant l'intérêt des enfants et des jeunes au cœur de ses politiques publiques en leur consacrant plus de 50 % du budget communal. Il s'agit de leur avenir.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville a proposé une après-midi gratuite d'activités de qualité, là où beaucoup de villes se contentent de garderies payantes avec des fantaisies préjudiciables aux enfants, dans la cour à peine surveillées par de pseudo animateurs, comme trois quarts d'heure après la pause méridienne ou des demi-heures éparpillées. Ce n'est pas le cas à Stains. Si l'Éducation nationale se désengage d'enseignements importants dans le champ culturel et sportif, la Ville ne voulait pas que ses enfants en soient victimes, comme dans d'autre villes voisines.

Ce qui n'empêche pas la ville de soutenir et d'accompagner toutes les mobilisations pour obtenir des moyens plus importants en faveur de l'école de la République, des mobilisations dans lesquelles l'opposition brille systématiquement par son absence. Il est facile de comprendre votre malaise puisque l'école de la République souffre encore gravement de la suppression des 80 000 postes d'enseignants par Monsieur SARKOZY, comme nous souffons aussi des 13 000 autres postes manquants.

[Propos inaudibles de Monsieur Mugerin]

Monsieur MATHIS demande à Monsieur Mugerin de ne pas lui couper la parole.

Monsieur Julien MUGERIN rétorque : « Si vous n'êtes pas d'accord c'est pas grave, ça m'est arrivé à moi aussi ».

Monsieur MATHIS poursuit. S'agissant des nouveaux rythmes scolaires, la municipalité a donc consacré un budget conséquent, c'est une volonté politique forte, dont la ville est fière et qui se traduit par 1,9 M€ consacré aux TAP en 2015, desquels il faut soustraire le fonds de compensation de l'État et de la CAF à hauteur de 1,1 M€.

[Propos inaudibles]

Monsieur le Maire demande à ce que la parole soit laissée à Monsieur MATHIS seulement.

Monsieur MATHIS poursuit. Cet investissement de 800 000 € de la Ville a permis de recruter 102 animateurs, d'acheter pour 100 000 € de matériel pédagogique et d'engager 92 000 € pour des prestations d'associations. Les frais de transport ont été optimisés et ne représentent pas de dépenses supplémentaires puisque deux cars municipaux sont utilisés chaque après-midi pour les TAP.

Messieurs, mesdames de l'opposition, la commune de Stains a véritablement investi en faveur de l'épanouissement des enfants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaies. La ville considère que le service public n'est pas un coût, mais un investissement pour l'avenir et le bien-être de tous les Stanois. S'agissant de l'école le samedi matin, le coût n'est pas encore défini, cette disposition a été mise en place à la rentrée et il est encore trop tôt pour évaluer précisément la dépense que cela représente. Les premières analyses laissent cependant penser qu'il n'y aura pas de dépenses supplémentaires. Toutefois, le choix du samedi n'a pas été fait pour générer des économies, il est apparu que les enfants étaient plus fatigués avec 5 jours

consécutifs d'activités et les chronobiologistes recommandaient fortement l'école le samedi matin. Hormis toutes les manœuvres passées ou en cours, tout se déroule sans difficulté, à part dans quelques endroits où les gens manifestent. Ainsi que cela a déjà été annoncé, un bilan complet sera présenté en fin d'année, mais il semble déjà que ces nouvelles conditions d'apprentissage sont les meilleures possible.

Monsieur le Maire remercie Monsieur MATHIS et rappelle à Philippe LE NAOUR, qui souhaitait s'exprimer, qu'il n'y a pas de débat sur les questions orales et que les élus auront l'occasion de revenir sur les rythmes scolaires.

Monsieur le Maire propose de passer à la seconde question orale de l'opposition.

Monsieur Mugerin demande un instant, le temps d'écrire la réponse à la première question orale posée.

Julien MUGERIN précise que la seconde question est aussi simple et que cette fois ci, il ne demande pas de chiffre, mais des faits concrets.

Le 21 mars dernier, le juge administratif vous a ordonné de démonter la banderole en soutien à l'activiste Marwan BARGHOUTI emprisonné en Israël. Comme nous, le tribunal et la loi de ce pays ont été très clairs : soutenir ce personnage, c'est s'éloigner de l'intérêt local. Pire, nous avons maintenant la certitude que cette banderole crée un trouble à l'ordre public. Vous avez été sourds à l'appel des élus de l'opposition municipale. Cela, nous en avons l'habitude. Vous avez été sourds à la pétition de près de 150 Stanois. Vous avez été sourds au rappel à l'ordre du préfet de la Seine-Saint-Denis. Vous choisissez maintenant, délibérément, de vous placer hors la loi en refusant d'appliquer une décision de justice. Comme le disait tout à l'heure Mme KELLNER, la loi doit être respectée, et pas seulement quand ça nous arrange. Ma question est la suivante : quelle sera votre réponse au jeune juif stanois insulté et agressé dans le bus à Stains parce qu'il était juif et dont l'agresseur se légitimait clairement du soutien de la Ville à la cause palestinienne ?

Monsieur le Maire donne lecture d'une réponse écrite.

Mesdames et messieurs les élus de l'opposition, permettez-moi de vous dire tout d'abord que je suis, et je ne pense pas être le seul, choqué des propos que vous tenez, des amalgames, une fois de plus, que vous entretenez. Je rappelle que, depuis 2009, cette banderole est présente sur notre Hôtel de Ville. Depuis 2009, nombreux ont été les projets de coopération avec le camp de réfugiés palestinien d'Al Amari. Nombreux aussi ont été les Stanois et les Stanoises qui ont pu ainsi se rendre sur place et constater combien le peuple palestinien souffre d'un régime d'apartheid établi par l'État d'Israël, comme ce fut le cas d'ailleurs à l'encontre du peuple sudafricain à l'époque du régime d'apartheid de Pretoria. Depuis 2009, nombreux ont été les projets de coopération, de solidarité, de prise de position de la ville de Stains pour la justice, le droit international et la paix à travers le monde. De nombreux échanges ont eu lieu entre la Ville et le camp d'Al Amari administré par l'ONU puisqu'il s'agit d'un camp de réfugiés et que de nombreuses personnalités politiques françaises ont eu l'occasion de visiter ce camp et même l'occasion de rencontrer Marwan BARGHOUTI, quant il n'était pas en prison. Je pense en particulier à Dominique DE VILLEPIN. Hubert VEDRINE alors ministre des Affaires étrangères, mais aussi à Amina BOUMEDIENE, ancienne sénatrice écologiste, et Pierre LAURENT, sénateur et secrétaire du PCF qui s'était rendu plusieurs fois en Palestine et en Israël.

Des élus, bien sûr, mais aussi des centaines de citoyens stanois qui ont participé, notamment en se rendant sur place. Je dois dire, pour l'avoir vécu à plusieurs reprises, comme ici un certain nombre d'élu, que chaque voyage a été un moment intense, riche, souvent très émouvant pour les nombreux Stanois qui sont revenus encore plus déterminés pour agir en faveur de la justice et de la paix. J'ai conduit plusieurs délégations en Palestine. À chaque fois, nous avons rencontré, bien évidemment nos amis d'Al Amari, mais aussi des représentants de la société civile israélienne, et bien évidemment, des militants et militantes humanistes, progressistes et pacifistes, et puis des associations. Il est vrai, je dois vous le dire, que nous n'avons pas

rencontré vos amis de la droite extrême, ceux-là même qui ont mis en place et qui cautionnent ce système d'apartheid. Nous avons même été reçus à la Knesset par des parlementaires israéliens, ceux profondément attachés à trouver une solution durable et pacifique entre les deux peuples. À chaque voyage, nous étions invités officiellement au Consulat de France à Jérusalem. Les différents consuls qui étaient en poste à Jérusalem ont toujours montré beaucoup d'intérêt aux coopérations menées par des villes françaises avec des collectivités palestiniennes. Je voudrais en profiter pour rendre hommage et avoir une pensée pour celui qui a été le pionnier et l'initiateur de ce rapprochement entre les villes françaises et les camps de réfugiés avec son association, l'AJFP: je pense à Fernand THUIL dont le nom a été donné à un square à la Cité-Jardin. Je me souviens qu'un des consulats de France partageait l'idée que Marwan BARGHOUTI, que j'ai eu l'occasion de rencontrer à Al Amari, était un bon et incontournable partenaire pour mener à bien des négociations avec les dirigeants israéliens, et qu'il serait plus utile pour la paix en étant libre plutôt qu'en prison.

Le Conseil municipal a fait de Marwan BARGHOUT! le citoyen d'honneur de la ville de Stains par une délibération votée par une très large majorité et qui n'a pas fait l'objet d'observation de la part de la préfecture. Marwan BARGHOUT! rejoignait ainsi d'autres personnalités que nous avions également honorées, comme notamment Ingrid BETANCOURT pendant qu'elle était encore retenue comme otage chez les Farcs en Colombie ou bien Nelson MANDELA alors qu'il était prisonnier dans les geôles de l'apartheid. Avec le recul, on peut imaginer le ridicule d'un référé qui demanderait de retirer le portrait de Nelson MANDELA qui a longtemps été sur le fronton de l'Hôtel de Ville à une certaine époque. Or, Marwan BARGHOUT! est considéré, après 12 années d'emprisonnement, comme le Mandela palestinien. Sur le portrait en question, le nom de Marwan BARGHOUT! est précédé de la mention « Stains s'engage pour la paix », ce qui signifiait notre solidarité avec les partisans d'une paix durable au Proche-Orient, sur la base de deux états, conformément aux résolutions de l'ONU.

Vous le voyez, mesdames et messieurs de l'opposition, Stains n'importe pas des conflits, mais exporte les valeurs de paix et de solidarité. Depuis 2009 et la pose de la banderole, il n'y a jamais eu de troubles à l'ordre public. C'est seulement depuis quelques mois, avec vos tentatives d'instrumentalisation, que les mots « trouble » et « conflit » arrivent dans le débat public. Et c'est vous qui les tenez et l'on devine une fois encore la manœuvre grossière, démagogique et honteuse d'instrumentaliser cette affaire.

Concernant votre leçon sur le respect de la loi, la Ville a fait appel de la décision du tribunal administratif parce que nous considérons que la question de la solidarité en matière de droit de l'homme est un devoir universel, donc de chacun à titre individuel et de toutes les collectivités humaines, à quelque niveau géographique que ce soit. Libre à vous de ne pas partager cet avis, je vous en laisse la responsabilité.

J'en viens ici pour conclure à la dernière partie de votre question qui atteint des sommets de confusion et d'amalgame. De quelle agression parlez-vous ? Pourquoi ne pas dire les choses clairement ? Et quel rapport avec la première partie de la question ? Vous parlez sûrement de l'agression dont m'a fait part, il y a un peu moins de Z ans, Laurent TUR, le Conseiller municipal ici présent.

Laurent TUR : Par exemple. Je préfererai ne pas être cité.

Monsieur le Maire: Lors de notre échange, je lui ai apporté mon soutien et condamné toute agression à caractère raciste avec la plus grande fermeté. Je lui ai signifié que j'interviendrai auprès du préfet, mais bien évidemment, je lui ai demandé de me remettre sa déposition de plainte afin de la transmettre en pièce jointe aux autorités compétentes pour appuyer cette demande. A-t-elle été déposée? Je n'en sais rien. Depuis, je ne l'ai jamais reçue et je n'ai eu aucune nouvelle.

Laurent TUR : Cette déclaration se trouve au commissariat de Stains.

Monsieur le Maire : Mais c'est tout aussi condamnable de faire un amalgame avec le soutien à la Palestine alors que, à aucun moment, Laurent TUR n'a évoqué ce possible rapprochement avec la banderole.

Encore une fois, mesdames et messieurs les élus de l'opposition, vous êtes trahis par vos propres pièges et par vos contradictions burlesques.

Laurent TUR: C'est honteux.

Monsieur MUGERIN : C'est honteux oui.

Laurent TUR: « C'est honteux, c'est honteux que de m'être fait agresser? Pardon? C'est une honte de mettre fait agressé? C'est une honte, on m'a tapé parce que je suis juif à Stains! C'est une honte. Non, je ne me calmerai pas, jamais

Monsieur le Maîre : La critique de la politique que mène l'État d'Israël indique qu'enfreindre les règles internationales de l'ONU n'a rien à voir avec de tels actes. À ma connaissance, il ne s'en est pas produit à Stains, fort heureusement.

Monsieur le Maire : Peut-être aussi parce qu'à Stains, nous menons depuis des années des actions en faveur de la paix et de la solidarité entre Palestiniens et Israëliens, et pour dénoncer les choses comme elles sont l'annexion d'un état sur un autre, à l'image de ces milliers d'israeliens pacifistes et progressites qui condamnent cette politique d'apartheid.

Laurent TUR : vous favorisez l'antisémitisme, bravo. Pour beaucoup de jeunes, les juifs sont des israéliens, moi je suis juif stanois et pas israélien. [Suivi de propos inaudibles].

Monsieur le Maire : Voyez, mesdames et messieurs les élus de l'opposition.....

Laurent TUR : Oui voyez bien, vous favorisez l'antisémitisme avec votre pancarte et vous le savez.

Après l'intervention de Monsieur Laurent TUR sans avoir été autorisé à prendre la parole, celuici et Monsieur Julien MUGERIN ont quitté la salle du Conseil. Tous deux hurlaient et empêchaient le déroulement du Conseil municipal.

Monsieur le Maire :comme les amalgames sont dangereux et nous éloignent du sujet, celui de la solidarité avec tous les peuples, leur droit à disposer d'eux-mêmes, celui du respect des règles internationales de l'ONU. Tout simplement, c'est une question de droit, de justice, de liberté et de dignité.

Mesdames et messieurs les élus de l'opposition, je ne peux pas vous inciter à réfléchir à deux fois sur ces sujets. Si vous estimez que ce conflit n'a rien à voir avec les enjeux locaux, alors pourquoi, il y a quelques mois, avez-vous distribué des tracts devant le marché pour évoquer le sort des chrétiens d'Orient? N'est-ce pas une manière d'importer un conflit qui ne nous concerne pas? Une manière aussi de diviser le sort tragique des uns contre les autres? Vos masques sont tombés une nouvelle fois. Plutôt que de cautionner et de relayer sur vos réseaux des propos violents, racistes et fascistes, issus de sites internet d'extrême droite, sites interdits d'ailleurs aux États-Unis, ou de manier des amalgames qui divisent, je vous invite à retire les déclarations du général Charles DE GAULLE qui, comme nous, affirmait la légitimité de l'existence de l'État d'Israël, mais condamnaît tout autant l'occupation des territoires palestiniens et la politique d'apartheid.

Mesdames et messieurs les élus de l'opposition, au lieu de vous égarer, de courir après les voix de l'extrême droite, inspirez-vous de ce grand homme plutôt que de vous abaisser à des tactiques électorales nauséabondes et qui divisent les Stanois. Notre Ville est et restera une ville ouverte au monde, une ville solidaire, une ville fraternelle. Merci.

Monsieur le Maire regrette que certains élus de l'opposition aient quitté la séance du Conseil municipal avant sa clôture et remercie ceux qui sont restés jusqu'à la fin.

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance publique est levée à vingt-deux quarante-quatre.

Le secrétaire, Khalida MOSTEFA SBAA

Le Maire, Azzédine TAII